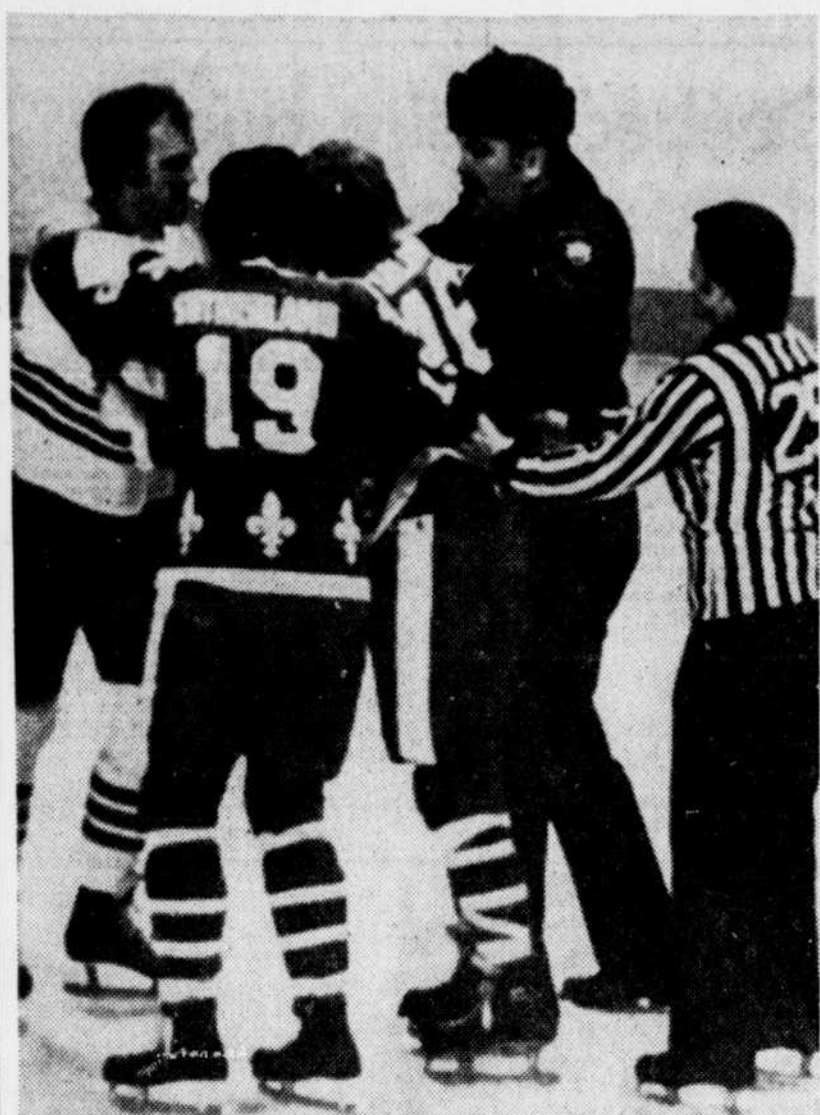


à lire



La violence au hockey

Les cas de violence excessive au hockey qui ont des répercussions devant les tribunaux se font de plus en plus nombreux. Dans le deuxième d'une série de textes, résultat d'un vaste tour du pays, la Presse canadienne fait la nomenclature de toutes les causes devant les tribunaux suite à des incidents disgracieux sur la patinoire.

page B-3

La revanche de Hemmi

"Le petit maçon des Alpes", Heini Hemmi a causé toute une surprise aux vedettes mondiales du ski alpin en remportant hier, au mont Sainte-Anne, l'épreuve du slalom géant, devançant par près de trois secondes son plus proche rival, l'italien Piero Gros. Ce qui n'a pas manqué de combler de joie l'entraîneur de l'équipe suisse, le "psychologue" Schweighuber.

page B-1

Loi sur l'inflation débattue

La Cour suprême du Canada a donné à huit syndicats et à cinq provinces le droit de présenter des arguments au cours d'un débat juridique sur la constitutionnalité de la loi fédérale contre l'inflation.

page A-2

Séparation pour Margaret

Les Britanniques, déjà fortement ébranlés par la démission de leur premier ministre, M. Harold Wilson, et par la chute vertigineuse de la livre sterling, ont appris officiellement, aujourd'hui, la séparation légale de la princesse Margaret et de lord Snowdon après 16 ans de mariage.

page A-6

Fraude de vendeurs d'huile

La Sûreté du Québec a procédé, hier, à l'arrestation de 13 personnes concernées dans une fraude dans la vente d'huile de chauffage. De 10 à 15 pour 100 de l'huile facturée au client retournait dans le réservoir du camion de livraison.

page A-7

A l'heure de l'urbanisme

La politique d'urbanisme domine les travaux de l'Assemblée nationale. Quelques heures à peine après que le gouvernement Bourassa ait publié le rapport du Groupe de travail Castonguay, qui soutient le droit du citoyen à un "logement convenable", M. Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales déposait son projet de loi sur les "agglomérations urbaines", deux initiatives qui "réconfortent" le maire de Québec et président de l'Union des municipalités du Québec, M. Gilles Lamontagne. Par ailleurs nous publions un document tiré du même rapport et axé sur le transport urbain en page A-5.

page C-11

ce soir

sommaire

SPORTS: Colisée, Chicoutimi et les Remparts à 20h. **TELE:** Radio-Québec présente à 19h "Mêlez-vous de vos affaires". Lise Payette parle des garderies. **ARTS:** Cinéma — Place Québec "Nashville".

météo

De la neige suivie de bruine verglaçante en fin de journée à Québec. Partiellement ensoleillé dans l'Est. Maximum variant de moins 7 à 0. Demain, nuageux et quelques averses.

Détails à la page A-2

Annonces classées	C-3 à C-10
Arts et lettres	B-5 à B-7
Bandes dessinées	C-11
Bridge	C-9
Carrières et professions	A-12
Dans nos régions	A-7
Décès	C-12 et C-13
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-10
Monsieur Québec	A-3
Mot mystère	C-3
Mots croisés	C-6
Page documentaire	A-5
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-2

Québec présentera des offres finales à la CEQ

par Claude VAILLANCOURT

Le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) ont convenu de déposer, dans les prochains jours, des offres finales aux 65.000 enseignants de la table élémentaire-secondaire.

Le SOLEIL a appris de source très sûre que la bonne entente est à nouveau revenue entre les dirigeants de la FCSCQ et les représentants du gouvernement.

L'organisme, représentant les quelque 230 commissions scolaires catholiques du Québec, avait sommé le gouvernement de présenter, d'ici la fin

de semaine, des offres finales à ses employés.

Dans le même ultimatum, adressé en début de semaine, la FCSCQ demandait aux travailleurs de l'enseignement d'accepter ces propositions, sans quoi des mesures énergiques allaient être prises, lors d'une réunion le 3 avril.

Le lock-out généralisé, selon les informations obtenues par LE SOLEIL, apparaît comme le principal moyen envisagé par l'ensemble des commissions scolaires pour mettre fin au harcèlement syndical et au climat d'insécurité qui prévaut dans les écoles.

Nos informateurs n'ont toutefois pas voulu préciser la nature des

amendements qu'apportera la partie patronale (MEQ-FCSCQ) à ses propositions, spécifiant qu'il serait indécent, pour les négociateurs syndicaux, de les apprendre par l'entremise des journaux.

Elles comporteront, néanmoins, des modifications sur l'ensemble du dossier allant des clauses normatives aux points monétaires.

Il ne faut toutefois pas s'attendre à des bonds majeurs sur ce dernier aspect — la masse monétaire ne devant pratiquement pas bouger.

Ce nouvel épisode des relations FCSCQ-MEQ devrait, espère-t-on dans le clan patronal, mettre un terme au différend qui sévit depuis le début de

la négociation entre les deux partenaires.

La FCSCQ n'a pas obtenu satisfaction dans sa demande de médiation auprès du gouvernement mais ce dernier a jusqu'à maintenant accédé à deux ultimatums des commissaires d'école: d'abord, la présentation de nouvelles offres — ça s'est traduit par une addition de \$15 millions à la masse monétaire (les anglophones ayant joué cependant un rôle primordial) — puis, le dépôt prochain d'offres finales, comme il a été convenu de le faire hier.

(Suite à la page A6, 1re col.)

Le Front interprète le vote

MONTREAL — Affichant jusqu'à maintenant une prudence et une retenue élémentaires dans leurs déclarations, les dirigeants du Front commun ont fait preuve d'une grande témérité, hier, lors de leur conférence de presse, à moins qu'ils n'aient voulu tout simplement berner les journalistes dans leurs commentaires officiels.

Avec l'accord de seulement 64.2 pour 100 des participants au vote autorisant le déclenchement de "grèves générales limitées" les dirigeants des 165.000 salariés de la CSN, de la CEQ et de la FTQ soutiennent:

1 — Que la très grande majorité des travailleurs ont clairement signifié au gouvernement qu'ils étaient prêts à se battre pour le forcer à retirer "ses propositions ridicules" sur la semaine comprimée et la mobilité dans le secteur des affaires sociales, à accorder une "sécurité d'emploi véritable" et une définition de tâche individuelle dans le secteur de l'éducation et à accorder une convention collective respectant les droits acquis dans le secteur des employés de soutien scolaire;

2 — Que le rythme de leur action est déterminé par le rythme des négociations et le contenu des offres d'où le fait qu'ils n'ont pas à attendre les décisions que rendra publiquement le gouvernement, la semaine prochaine, sur les moyens à utiliser pour ramener la paix scolaire.

Mais tous savent bien — et plusieurs dirigeants l'ont admis, au cours de conversations privées — que la situation est beaucoup plus pénible qu'on ne le laisse croire.

Lors du dernier conseil d'orientation du Front, il y a moins de deux semaines, à Québec, l'éclatement a failli se produire sur un point: doit-on demander aux syndiqués de se prononcer sur l'opportunité de déclencher une grève "à finir"?

A ce moment, personne ne connaissait précisément l'opinion des membres sur le sujet et chacun avançait ses savantes théories. L'Alliance de Montréal, le plus important syndicat de la CEQ, avec ses 9.000 membres,

(Suite à la page A6, 1re col.)



Un groupe de syndiqués du Front commun a envahi, hier, les rues du centre-ville de Montréal en guise de manifestation d'appui à leurs revendications peu après que le rejet des offres patronales eut été connu de façon officielle.

De forts risques à manger du poisson deux fois la semaine

par Pierre CHAMPAGNE

Les Québécois sont priés de ne pas manger plus de deux repas de poisson par semaine. Dans le cas contraire ils pourraient subir les effets de la maladie de Minamata.

C'est le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude

Simard, qui a lancé cet avertissement, hier après-midi, en Chambre. Il était interrogé par l'opposition sur les mesures que le gouvernement avait prises pour protéger la population des effets causés par l'empoisonnement au mercure des poissons de nos eaux.

Un poisson qui contient plus de 0.5 partie par million de méthyl de mercu-

re est impropre à la consommation humaine. Or, des poissons contenant plus que cette limite permise ont été capturés dans la majorité des cours d'eau et des lacs de la province. Ce "scandale de l'empoisonnement des poissons au mercure" est révélé

(Suite à la page A6, 1re col.)

l'univers des fonctionnaires

L'avenir de l'OPDQ est assuré

par Gilbert ATHOT

L'avenir de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) est maintenant assuré, tant sur le plan politique que sur le plan administratif.

A tel point que cet organisme, qui joue un rôle primordial au plan de la coordination de l'action gouvernementale, vient d'entreprendre un projet de grande envergure: tracer le portrait socio-économique des années 80 au cours des 24 prochains mois.

En fait, l'OPDQ commence ainsi à jouer son rôle de planificateur global et à réunir toutes les grandes données essentielles au Québec pour que ses dirigeants soient en mesure d'orienter son développement avec cohérence et avec le plus d'efficacité possible.

Mais avant de faire accepter un tel projet, l'OPDQ a dû prouver son importance aux yeux du pouvoir politique. Surtout que ce dernier regardait

l'OPDQ avec un certain mépris, comme "la gang d'intellectuels" du gouvernement.

Assez curieusement, c'est le silencieux et discret ministre de la Justice et aussi vif premier ministre, M. Gérard-D. Lévesque, qui aurait fini par convaincre ses collègues, surtout les députés, que l'OPDQ pouvait jouer un rôle essentiel pour le développement du Québec, autant à court, à moyen qu'à long terme, et de façon particulière au niveau des régions.

Bien placé en tant que ministre responsable de l'organisme et surtout en tant que représentant d'une région (Gaspésie) qui a profité beaucoup du travail de l'OPDQ, M. Lévesque a permis à l'organisme de franchir une étape très importante au cours des derniers mois.

Un nouveau plan d'organisation

En effet, le travail politique du

député de Bonaventure aurait grandement facilité aux administrateurs de l'Office l'approbation, par le Conseil du trésor, d'un plan d'organisation.

Pour ceux qui suivent de près l'administration gouvernementale au Québec, cette approbation du Conseil du trésor équivaut ni plus ni moins qu'à une assurance sur la vie pour l'OPDQ.

De plus, la nature même de la nouvelle organisation administrative de l'OPDQ revêt des caractéristiques susceptibles de lui garder une efficacité et une influence permanentes.

Ainsi, cette structure se veut d'abord légère. Son personnel régulier, environ 200 personnes, ne devrait pas varier

beaucoup dans l'avenir, du moins quant au nombre. On veut miser surtout sur les qualités de compétence élevée et polyvalente en plus du leadership.

D'autres signes concrets viennent renforcer encore la certitude des observateurs quant à l'avenir de l'Office de planification et de développement du Québec.

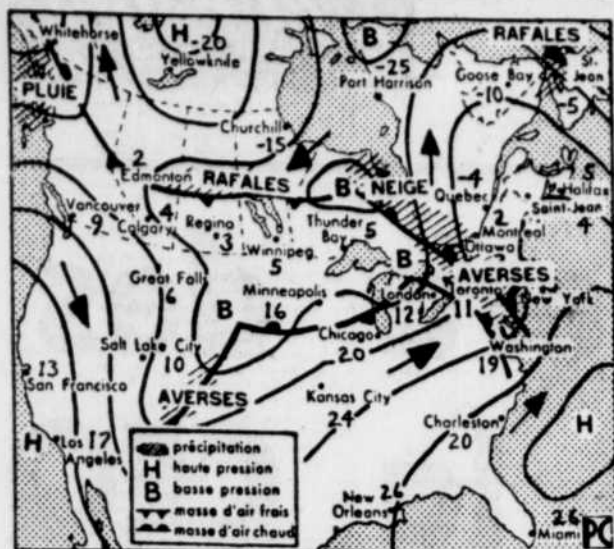
Dans cette optique, plus d'une dizaine de postes de cadres ont été accordés à la direction générale de la planification, rendant ainsi possible le recrutement d'un personnel expérimenté et de haute compétence.

De plus, le budget d'opération est passé d'environ \$3.4 millions en 1973-1974 à \$5.7 millions en 1975-1976. A l'intérieur de ces montants et de la même période, il est aussi intéressant de signaler que les sommes d'argent consacrées aux travaux de planification (des études) sont passées de quelque \$600.000 à \$2 millions.

Par ailleurs, il est aussi très révélateur de préciser que le budget

(Suite à la page A6, 2e col.)

la météo



MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour ce vendredi 19 mars 1976:

Régions de l'Abitibi et du Pontiac-Témiscamingue. Quelques averses, cet après-midi. Demain: averses se changeant en chutes de neige locales. Maximum aujourd'hui: 2. Minimum cette nuit: -10. Maximum demain: 4.

Régions de Chibougamau et de la Haute-Mauricie. Neige avec risque de pluie verglaçante, cet après-midi, et se changeant en averses plus tard dans la journée, surtout dans la Haute-Mauricie. Demain: neige fondante ou pluie se changeant en chutes de neige locales au cours de la journée. Maximum aujourd'hui: 0 à 2. Minimum cette nuit: -5. Maximum demain: 2.

Régions de Québec, de Trois-Rivières et du Saguenay-Lac-St-Jean. Nébulosité croissante suivie de neige légère devenant mêlée de bruine verglaçante tard dans la journée. Demain: nuageux avec quelques averses. Maximum aujourd'hui: -2 à -5. Minimum cette nuit: -10. Maximum demain: 3.

Régions de l'Outaouais, de Montréal et des Laurentides. Neige se changeant en averses, cet après-midi. Demain: généralement nuageux avec quelques averses. Maximum aujourd'hui: 2. Minimum cette nuit: 0. Maximum demain: 5.

Région des Cantons de l'Est. Nébulosité croissante suivie de neige légère devenant mêlée de bruine verglaçante cet après-midi; neige se changeant en averses, tard dans la journée. Demain: quelques averses de pluie. Maximum aujourd'hui: -1. Minimum cette nuit: -5. Maximum samedi: 5.

tempêtes

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	7	10
Victoria	5	10
Edmonton	2	6
Calgary	5	11
Saskatoon	-2	6
Regina	-3	4
Winnipeg	-9	5
Churchill	-20	-15
Toronto	-9	1
Ottawa	-20	-4
Montréal	-19	-8
Québec	-17	-11
Fredericton	-15	-5
St-Jean	-13	-9
Moncton	-17	-6
Halifax	-11	-3
St John's	-19	-
Chicago	0	20
Detroit	-6	9
Boston	-8	0
New York	-5	4
Washington	-4	10
Miami	14	24

soleil

Lever	SAMEDI	Durée
5.48	17.57	12.09

marée

	SAMEDI
Basse 4h30	Basse 17h15
Haute 9h15	Haute 21h45

La Cour suprême étudiera la thèse d'opposants à la loi anti-inflation

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a donné hier à huit syndicats, dont le Congrès du Travail du Canada, et cinq provinces le droit de présenter des arguments au cours d'un débat juridique sur la constitutionnalité de la Loi contre l'inflation.

Le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford a soumis la semaine dernière au plus haut tribunal du pays la législation fédérale de contrôle des prix et des salaires pour que la cour statue sur sa légalité. Le ministre avait posé ce geste à la suite de l'intervention des enseignants ontariens auprès d'un tribunal de première instance pour contester l'accord anti-inflation intervenu entre l'Ontario et le gouvernement fédéral.

La Cour suprême n'a pas encore fixé la date à laquelle le débat sera ouvert, mais le juge en chef Bora Laskin a accepté hier les avis d'intervention des syndicats et des provinces.

Nouveaux intervenants

Les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et de Terre-Neuve feront des représentations.

Du côté syndical, le CTC, la Fédération des enseignants ontariens, la Renfrew Teachers Federation, la Fédération des enseignants au secondaire de l'Ontario, la Fédération ontarienne des enseignants des écoles publiques, le Syndicat canadien des employés de la Fonction publique et le Local 1230 des fonctionnaires feront valoir leurs points de vue devant la Cour suprême.

D'autres provinces ou groupements syndicaux pourraient encore demander la permission d'intervenir.

Le Québec a adopté une loi établissant sa propre commission de contrôle de l'inflation, tandis que l'Ontario, le Manitoba et Terre-Neuve ont eu recours à des arrêtés en conseil pour transférer au

gouvernement fédéral leur juridiction sur le secteur public. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont adopté des lois avant de remettre au fédéral leur autorité sur le secteur public.

La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan n'ont pas encore signé d'entente avec Ottawa.

Il y a trois semaines un arbitre nommé par le gouver-

nement provincial statuait que l'entente contractée par l'Ontario avec le gouvernement d'Ottawa était illégale puisqu'elle n'avait pas été sanctionnée par une loi adoptée.

Par ailleurs, la Commission de lutte contre l'inflation vient de demander à 26 compagnies d'assurances d'automobiles et d'immeubles de lui soumettre des rapports financiers d'ici le 29 mars.

Evaluation: Québec désire que le gouvernement trouve une solution

par Louis TANGUAY

La ville de Québec a demandé, hier au ministère des Affaires municipales de trouver une solution équitable pour les contribuables affligés par des hausses importantes de taxe foncière en raison des nouvelles normes d'évaluation.

La résolution parrainée par les conseillers Romain Langlois (Les Saules) et Léonce Bouchard (Neufchâtel) demande que la situation soit étudiée à nouveau pour minimiser l'impact des augmentations annoncées dans les prévisions budgétaires présentées à la fin de février, et pour trouver une solution équitable pour les propriétaires de maisons unifamiliales.

On sait que les petits propriétaires des nouveaux quartiers de la ville sont particulièrement touchés par le nouveau rôle d'évaluation.

Selon M. Langlois, la disproportion entre le marché des maisons unifamiliales et celui des maisons de rapport a provoqué cette situation qui ne pourrait être corrigée que par une modification des critères d'évaluation, tant pour Québec que pour diverses autres municipalités de la province subissant le même phénomène.

Taxes et amendes

Le conseil a de plus adopté en seconde lecture le règlement fixant

les nouveaux taux de taxes municipales.

S'ajoutent à ce règlement une série de modifications aux règlements de circulation et de stationnement.

Les nouveaux tarifs d'amendes pour les contraventions sont donc entrés en vigueur, avec des augmentations allant jusqu'à doubler et même tripler l'amende prévue pour une infraction.

L'administration municipale entend de cette façon mettre au pas les automobilistes irrespectueux des règlements et prévoit percevoir environ \$1,000,000 de plus que l'an dernier sous forme d'amendes.

L'Opposition définit le type d'enquête pour l'affaire Mackay

OTTAWA (d'après PC) — Les partis d'opposition ont précisé, hier aux Communes, le type de commission d'enquête qu'ils exigent du gouvernement Trudeau pour faire la lumière sur l'affaire Mackay.

Le leader parlementaire du Parti conservateur, M. Walter Baker, a suggéré qu'une telle commission d'enquête soit mise sur pied par le juge en chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, sur instruction du bureau du premier ministre.

Ces instructions, à l'avis de M. Baker, devraient comprendre le choix de trois juges parmi les rangs des cours supérieures provinciales, des tribunaux fédéraux et de la Cour suprême.

Une fois choisis, ces juges agiraient conformément à la Loi des Commissions d'enquête.

M. Trudeau n'a rien fait ou dit laissant entendre qu'il reviendrait sur son refus d'ordonner une telle enquête.

Une autre question

Une autre question est demeurée sans réponse aux Communes hier.

D'où étaient issues les rumeurs selon lesquelles le procès en outrage au tribunal intenté contre l'ex-ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, pourrait être le résultat d'un complot de l'establishment juridique anglophone montréalais contre un ministre canadien-français?

C'est ce que l'opposition a tenté de savoir, en Chambre, en demandant au ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, pourquoi il avait abordé cette question avec le juge James Huggessen au cours d'un entretien téléphonique.

M. Drury soutient qu'il avait tout simplement demandé au juge Huggessen ce qu'il pensait des rumeurs à ce sujet qui circulaient alors dans "certains milieux de la capitale fédérale"; il affirme que lui-même n'a jamais prêté foi à ces rumeurs.

Et de quels milieux provenaient ces rumeurs, demande le chef conservateur, M. Joe Clark. Je ne sais pas, a répondu M. Drury, puisqu'il s'agissait de rumeurs anonymes et sans fondement.

S'il ne prêtait pas foi à ces rumeurs, pourquoi alors a-t-il abordé cette question avec le juge Huggessen? Parce que, réplique M. Drury, je voulais entendre de la bouche même du juge Huggessen qu'il ne pourrait jamais prêter foi à de telles rumeurs.

De toute façon, rappelle M. Drury, le juge Huggessen, dans la lettre qu'il a envoyée au juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jules Deschênes, considérait comme "ridicule" la seule possi-

bilité qu'on puisse interpréter le procès qu'il présidait comme une tentative de l'establishment anglophone pour "avoir la peau" d'un ministre francophone.

Créditistes

Par ailleurs, les créditistes ont demandé la tenue d'une enquête spéciale sur le rôle du juge Mackay dans l'éclatement de toute cette affaire qui n'a servi, selon eux, qu'à ternir la réputation d'un ministre francophone.

Dans une motion présentée au début de la période des questions, le député de Champlain, M. René Matte, a soutenu qu'une enquête pourrait éclaircir également le rôle de Me Richard Holden, le procureur de la couronne dans le procès pour outrage au tribunal contre M. Ouellet, intenté par le juge Kenneth Mackay.

Selon M. Matte, une telle enquête pourrait déterminer pourquoi Me Holden avait remis au Globe and Mail de Toronto la correspondance échangée entre le juge Mackay et le ministre de la Justice, M. Ron Basford, dans laquelle le premier faisait état d'interventions de ministres auprès de magistrats.

Le premier ministre Trudeau ne croit pas, pour sa

part, que la tenue d'une telle enquête soit possible.

Le seul autre moyen à la disposition du Parlement, a poursuivi M. Trudeau, serait d'initier des procédures d'"impeachment".

CENTRE D'ACHATS PLACE L'ORMIERE, NEUFCHÂTEL
LOCAUX A LOUER
(Disponible immédiatement)

Suggestions: vêtements pour dames, poissonnerie, opticiens, etc.
Opportunité de se joindre à un groupe de 33 marchands et un Jato, tous réunis sous un même toit.

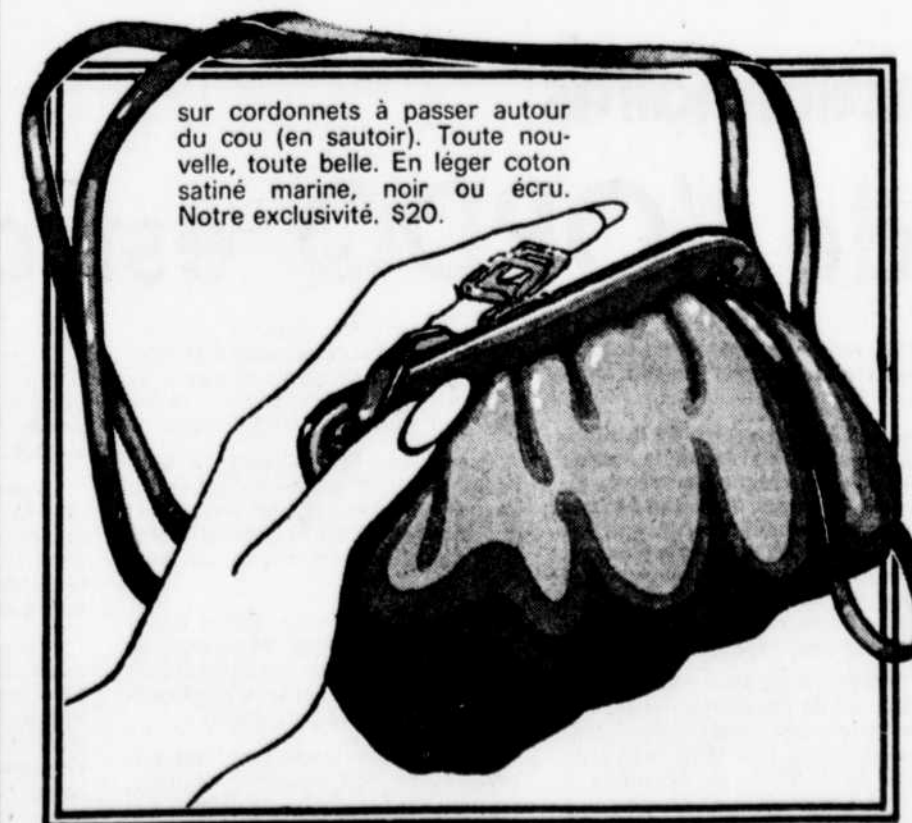
Tél: 681-8155

Défi...
On défie les amoureux de trouver meilleur ailleurs...

QU'AU DEUX
FOYER MEUBLE

200 EST, ST-JOSEPH — 529-9648
SUCC. 144 OUEST, ST-VALLIER

PLUS DE 26 AMEUBLEMENTS
EN MONTRE A PRIX-DEFI...

LA
MINI-POCHETTE

sur cordonnets à passer autour du cou (en sautoir). Toute nouvelle, toute belle. En léger coton satiné marine, noir ou écru. Notre exclusivité. \$20.

simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

les
jeunes
cuirs

Twik a succombé à leur charme naturel, leur qualité et leur prix. Vraiment souples... doucement lustrés et coupés simplement pour ne pas trahir leur âge avec le temps. Ces deux-ci ont un "goût" de miel ou de marron.

À droite: longue, la veste-chemise pressurisée partout et fendue sur les côtés. Tailles: du 7 au 11. \$110.

À gauche: court, le blouson monté sur empiècement. Bord à élastique au dos. Tailles: du 5 au 11. \$100.

twik®
SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy





monsieur québec

par yves bernier

Pas de "quêteux" à Puerto Rico

M. Liguori Tremblay, propriétaire de l'agence de voyages Azur et Soleil Ltée, dont nous avons déjà parlé dans cette chronique, a déclaré cette semaine qu'à Puerto Rico, dans les Grandes Antilles, les touristes ne se font pas achaler par les "quêteux" de pourboires, parce qu'il n'y a presque pas de pauvreté dans cette île. (C'est que c'est seulement la noblesse d'Espagne qui a colonisé l'île au XVI^e siècle...) Devant l'Association nationale des secrétaires, section Québec, M. Tremblay a présenté les aspects intéressants de cette île touristique, pour souligner que comme dans toutes les grandes villes nord-américaines, il y a de la "délinquance juvénile". Il s'empresse d'ajouter toutefois que si "par hasard", des touristes sont attaqués par ces jeunes voleurs, "ce sont tout simplement des accidents... car les peuples d'origine espagnole sont foncièrement bons, honnêtes et fiers". Enfin, point important pour un touriste: les indépendantistes de Puerto Rico représentaient à peine huit dixièmes pour cent du vote populaire aux dernières élections. Ce pourcentage représente, selon lui, les 15.000 assistés sociaux de l'île, suite à leur rapatriement des États-Unis, au cours des années soixante. Puerto Rico vous attend donc les bras ouverts.

L'école Montagnac

Nous trouvons ridicule, merci, que la Commission scolaire Des Îlets ait pris tant de temps et dépensé tant d'énergie à trouver un nom à la nouvelle école de Lac Beauport. Nous avons appris que c'est la municipalité qui a déclenché tout le chichi dans cette affaire (réunions de la commission scolaire qui tournent en débat, propositions, pétition) qui a finalement duré deux mois. C'est qu'au départ, le maire de Lac Beauport, M. Guy Paquet, tenait absolument à ce que l'école porte le nom de "École du Village". Le Comité d'école a organisé un concours auprès des élèves qui ont fait des suggestions de noms, dont "Montagnac". Ce nom a été retenu et voté par les commissaires, mais devant les pressions de conseillers municipaux, on a changé d'idée. Puis après une pétition des parents, la commission scolaire a finalement entériné la première décision qu'elle avait prise. Tout cela parce que Monsieur le maire s'est mêlé de ce qui ne le regarde pas. Suite à ces explications, nous maintenons quand même que la commission scolaire n'avait pas à se laisser influencer par les petits politiciens de Lac Beauport.

Une portée de six

En soi ce n'est pas tellement extraordinaire pour certains animaux d'avoir des portées de six rejetons. Mais pour la brebis finnoise à la Station agromique de Saint-Augustin, c'est assez exceptionnel. Les brebis ont en général des portées de trois à quatre agneaux. PBZ-184 D (c'est le nom de la mère) a donc eu six petits agneaux tout blanc comme elle, dont le poids, à la naissance, variait de 1,3 kilo à 2,8 kilos. Deux jours après la naissance, l'un des six est mort. Les cinq autres se portent très

bien et bêtent à qui mieux mieux.

Ecole normale Laval

Un appel est lancé à tous les anciens de l'École normale Laval, qui a fermé ses portes en 1970, pour qu'ils transmettent à M. Claude Poirier, des Archives nationales, 115, Côte de la Montagne, Québec, leurs documents, notes, journaux, revues, photographies et objets concernant cette institution plus que centenaire. M. Jean Labrecque, secrétaire de l'Amicale des anciens de l'E.N.L., s'adresse même aux héritiers ou parents des anciens élèves de cette école. Le dossier confié aux Archives nationales de Québec reste toujours ouvert.

Louis-Philippe Optimiste

Le bouillonnant whip en chef du gouvernement Bourassa, M. Louis-Philippe Lacroix, sera le conférencier au Club Optimiste de Sainte-Foy, lundi le 22. Cela devrait être intéressant, puisque le député des Îles-de-la-Madeleine dit souvent qu'il travaille pour les jeunes, et les clubs Optimiste oeuvrent aussi avec la jeunesse québécoise.

Du nouveau à Sainte-Foy

Il y a eu deux nominations à la ville de Sainte-Foy, récemment. M. Jacques Cloutier vient d'être nommé directeur général adjoint, module "Administration". Il s'occupe tout particulièrement des projets spéciaux et des dossiers à incidence économique. Un MBA de l'université de Sherbrooke, M. Cloutier a travaillé à la Société de développement industriel. Par ailleurs, M. Bertrand Blanchette, qui était attaché d'administration au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, vient d'être nommé agent de liaison du Service des loisirs de la ville de Sainte-Foy.



Si les autorités municipales adoptent la loi présentement à l'étude, les cafés-terrasses devront veiller, au retour de la belle saison, à ne pas importuner leurs voisins avec de la musique trop forte.

Québec étudie un règlement visant à limiter le bruit des cafés-terrasses

par Louis TANGUAY

Le conseil municipal de Québec a invité les conseillers à faire connaître par ordonnance du Comité exécutif de la ville en un endroit ou en une période donnée.

Les plaintes de nombreux résidents du secteur historique de la ville avaient soulevé, l'été dernier, une polémique sur le droit des tenanciers de cafés-terrasses d'animer leurs établissements avec de la musique jugée trop forte par leurs voisins.

Le texte présenté en première lecture, hier, au conseil, pour amender le règlement 1803, prévoit qu'aucun appareil ne doit être utilisé de façon à ce que les sons transmis soient entendus par quiconque à 50 pieds ou plus de l'immeuble où il est situé.

Le document ajoute d'ailleurs une précision au terme "immeuble" pour inclure spécifiquement les établissements où il se présente des oeuvres musicales et des spectacles.

L'amendement proposé ne s'applique toutefois pas aux places publiques, parcs ou terrains de jeux.

Il ne s'applique pas non plus aux manifestations ou festivités autorisées par ordonnance du Comité exécutif de la ville en un endroit ou en une période donnée.

Le maire Gilles Lamontagne a invité les conseillers à faire connaître au service du contentieux leurs commentaires sur la formulation de ce changement avant qu'il ne soit adopté en deuxième lecture.

Place d'Aiguillon

Par ailleurs, les conseillers ont approuvé la vente à la Société d'habitation du Québec (SHQ) du terrain où cet organisme prévoit construire un immeuble pour personnes âgées dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Les autorités municipales acceptaient du même coup de céder ce terrain, situé à l'angle des rues d'Aiguillon et Saint-Augustin, à un prix inférieur à celui qui avait déjà été convenu, étant donné que la SHQ n'y construirait que 30 logements alors qu'elle prévoyait initialement y ériger un tour de 12 étages comptant 80 logements.

L'opposition de résidents inquiets

de l'impact d'une structure aussi imposante sur l'environnement du quartier avait forcé les autorités de la ville et de la SHQ à s'entendre sur un projet respectant la hauteur moyenne des maisons du secteur.

La ville a aussi décidé d'acquérir, au montant de \$155,00 un autre terrain situé sur la rue Bigouette pour la construction par la SHQ d'un autre immeuble destiné aux personnes âgées.

Les conseillers ont de plus autorisé la signature avec la SHQ d'une convention établissant les conditions de réalisation du programme de restauration du quartier Saint-Sauveur nord, annoncé l'été dernier.

Sur ce dernier point, le conseiller Jules Blanchet a fait valoir que la SHQ n'a pas encore versé les octrois prévus aux propriétaires qui se sont prévalus du programme mis en marche dans Saint-Sauveur sud.

Le maire Lamontagne a attribué ces retards à des difficultés dans l'application de l'entente fédérale-provinciale en ce domaine et a laissé entendre que, suite aux pressions

répétées de la ville, "ça a l'air de vouloir débloquer depuis 15 jours".

Emprunts

L'administration municipale a aussi pris connaissance d'un projet d'emprunt de \$1,901,000 en vue de financer des travaux prévus dans les parcs et terrains de jeux, pour l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres dans la ville.

Un autre emprunt de \$734,780 a été l'objet d'un autre règlement pour la construction de deux pavillons supplémentaires pour les bovins sur les terrains d'Expo-Québec.

Incidentement, la ville a aussi décidé de prendre à sa charge le service de la dette de la Commission de l'exposition provinciale, dans le cadre de sa réorganisation administrative.

Le conseil a aussi autorisé la commission à tenir la foire annuelle une semaine plus tôt qu'habituellement, soit entre le 26 août et le 6 septembre. Il a de plus endossé les divers contrats définissant les nouvelles conditions d'opération de la piste de course.

SERVICE TAXIS	
TARIF TAXIMÈTRE SEULEMENT	
TAXI SERVICE	
RATE TAXIMETER ONLY	
COUT MOYEN VOYAGE	AVERAGE COST TRIP
AÉROPORT CENTRE VILLE	AIRPORT CITY CENTRE
\$6.50 A \$9.50	\$4.50 TO \$7.50
AÉROPORT STE-FOY	AIRPORT STE-FOY
\$4.50 A \$6.00	\$3.00 TO \$5.00
MAXIMUM 5 PERSONNES	MAXIMUM 5 PERSONS
INFORMATION	

En anglais, c'est moins cher

Il faut le voir pour le croire. Mais nous vous soulignons tout de suite que deux jours à peine après que la photo a été prise, on avait enlevé les prix sur le tableau. Voici. A l'aéroport de Sainte-Foy, il y a un tableau sur lequel on a inscrit pour les voyageurs, le coût moyen d'un voyage en taxi, de l'aéroport au centre-ville de Québec, et de l'aéroport à Sainte-Foy. En français, le coût moyen était de \$6.50 à \$9.50 pour se rendre à Québec, et de \$4.50 à \$6.00 pour aller à Sainte-Foy. En anglais, le prix était moindre: de \$4.50 à \$7.50 pour le centre-ville, et de \$3 à \$5 pour aller à Sainte-Foy. On n'a pas encore compris la politique des taxis dans cette affaire, mais c'est incroyable. Espérons que ce n'est qu'une erreur.



M. Richard Beaulieu, commissaire à la commission scolaire de Sainte-Foy et professeur au Collège Marguerite-d'Youville, a expliqué aux enseignants de Sainte-Foy pourquoi il a proposé des transformations au calendrier scolaire.

Des professeurs imposent la fermeture d'une institution privée à Sainte-Foy

par Jean MARTEL

Un groupe de professeurs du territoire de la régionale de Tilly et de la commission scolaire de Sainte-Foy ont envahi, hier, le collège Marguerite-d'Youville, situé chemin des Quatre-Bourgeois, à Sainte-Foy, et ont imposé la fermeture de l'établissement pour l'après-midi. La directrice du collège, sœur Charlotte Sauviat, a demandé aux cinq cents filles qui fréquentent cette institution privée de retourner chez elles.

Les enseignants voulaient ainsi demander des comptes à un des professeurs de ce collège, M. Richard Beaulieu, qui est aussi commissaire de la commission scolaire de Sainte-Foy.

M. Beaulieu est celui qui, le 3 mars dernier, a proposé

que les journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire pour mars et avril soient annulées et converties en journées de classe ordinaire. Cette proposition a été acceptée par tous les commissaires présents à l'assemblée ce jour-là.

Les professeurs de Sainte-Foy n'ont pas accepté de se plier à cette décision et ont décidé de tenir une journée pédagogique le 15 mars, comme cela était indiqué dans le calendrier scolaire confectionné au début de l'année.

Cette prise de position, qui allait à l'encontre de la récente résolution du conseil des commissaires, leur a entraîné une coupure de traitement. Depuis ce jour, ils ne veulent plus retourner en

classe tant qu'ils ne seront pas payés pour cette journée.

Après être pénétrés dans le collège Marguerite-d'Youville, les enseignants se sont mis à la recherche de M. Beaulieu et, après l'avoir trouvé, ils lui ont demandé de venir s'expliquer au gymnase.

M. Claude Ouellet, président de l'Association des enseignants de la banlieue de Québec, qui groupe les professeurs concernés, a demandé au professeur-commissaire Beaulieu de s'engager à amener les autres commissaires à accepter l'ancien calendrier scolaire établi au début de l'année.

Il lui a demandé aussi d'inciter les autres commis-

saires à appuyer le principe du maximum d'élèves par classe.

M. Beaulieu a répondu aux enseignants que le conseil des commissaires avait décidé de convertir en journées de classe les journées pédagogiques afin de permettre aux élèves de récupérer des

jours perdus au cours de l'année scolaire.

D'autre part, hier et avant-hier, des négociations se sont déroulées entre les représentants de la commission scolaire et ceux de l'Association des enseignants afin de régler l'impasse qui persiste à Sainte-Foy et qui empêche l'ouverture des écoles.

AVIS DE DEMENAGEMENT
LES DOCTEURS JEAN-LOUIS BERTRAND, YVES POULIN ET GUY RENAUD
exerçant dorénavant leur profession à:
LA CLINIQUE DENTAIRE DU PLATEAU
AU 872 RTE DE L'EGLISE, STE-FOY, QUE.
Ils sont également heureux d'annoncer leur nouvelle association avec les Docteurs Ian Mackay, anciennement du 2700 boul. Laurier et Pierre Marchand, du 3100, rue Laforest.
656-6018

l'éditorial

Excellent projet à démaquiller

Le ministre Paul Phaneuf a dû s'avouer vaincu. Il fut incapable de définir avec précision le terme "loisirs". C'était là pourtant la condition essentielle pouvant susciter la création d'un véritable ministère des loisirs. Qu'il se console puisque le linguiste le plus compétent aurait probablement lui aussi échoué devant un défi aussi complexe.

Tous ceux qui ont travaillé à élucider cette question, le ministre des Affaires culturelles Denis Hardy et plusieurs hauts fonctionnaires inclus, ont eux aussi échoué. Pour parodier une chanson, c'était écrit dans le ciel qu'un ministère autonome des loisirs et des sports ne verrait jamais le jour.

Cet échec bien pardonnable du responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports est devenu évident dès la fin de l'an dernier quand M. Bourassa annonça la création prochaine d'un ministère nouveau. A l'époque des Fêtes, Claude Simard avait aussi confié la chose au personnel de son ministère. M. Phaneuf la confirma à nouveau lors des Jeux du Québec à Jonquièrre et la décision gouvernementale se retrouva inscrite dans le discours inaugural de la session qui a débuté mardi.

Aujourd'hui, l'échec de M. Phaneuf est officiellement consommé. Le projet de loi no un qui intégrera les loisirs et les sports au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a franchi la première étape de son aventure devant l'Assemblée nationale. Et ce n'est sans doute pas faire injure à nos législateurs que de se dire assuré de le voir subir avec succès les deux suivantes.

Le gouvernement du Québec comptera donc, non pas un ministère supplémentaire, mais un nouvel organisme administratif qui portera le nom de ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs.

Tourisme, d'abord. Cette priorité s'exprime déjà dans le nom du ministère actuel du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Elle conservera la même importance avec la création du nouvel organisme administratif. Elle continuera de répondre à la pensée du ministre Claude Simard dont l'objectif avoué ne s'est jusqu'à maintenant démenti, à savoir de faire accéder le tourisme au premier rang de notre industrie.

Viennent ensuite les loisirs et les sports. Les

parcs, la faune, la chasse et la pêche leur cèdent la seconde place.

On pourrait ici reprocher au gouvernement du Québec de préférer l'économie à l'homme. Il serait aussi facile de le blâmer pour la préférence qu'il semble accorder au pain et aux jeux en reléguant au troisième rang l'environnement.

Nonobstant ce qui précède, l'article deuxième du projet nous suggère une attitude plus positive. Entre le tourisme et les parcs et la faune, autrement dit, entre l'économie et l'environnement, le projet du gouvernement insère les loisirs socio-culturels et de plein air ainsi que les activités physiques et sportives. Sauf erreur, économie et environnement encadreront les activités humaines par lesquelles pourra s'épanouir la santé mentale et physique des Québécois. Perçu dans ce sens, le nouveau ministère peut devenir un instrument privilégié capable d'assurer, en partie, la qualité de vie à laquelle tous les citoyens aspirent et ont droit. A la condition bien évidente qu'on veuille et sache l'utiliser comme tel.

Une réserve sérieuse s'impose quand même. Comme dans le cas du ministère du Tourisme,

de la Chasse et de la Pêche encore existant, on n'a pas oublié de maquiller le nouvel organisme avec un soupçon de fard apprêté à la crème de la consultation populaire. Trois conseils, celui du Tourisme, celui de la faune et celui de la Jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air, auront le devoir de conseiller le ministre titulaire sur divers problèmes affectant leur domaine respectif. Nous ne croyons plus à cette forme simulée de consultation populaire.

Pour trois raisons bien précises. Les membres de ces conseils sont liés par la confidentialité étant obligés de faire rapport au ministre. Une fois nommés, ils cessent de représenter les organismes qui les ont délégués et deviennent impuissants à faire connaître et valoir les opinions des groupes dont ils sont issus. Enfin, ces conseils qui, au départ, devraient être la voix et l'oreille de la population auprès de l'administration publique, ne sont finalement que de simples comités de travail qui font un job dont les fonctionnaires pourraient très bien s'acquitter.

En somme le projet de loi numéro un serait excellent s'il était débarrassé de ces artifices encombrants autant qu'inutiles.

Raymond GAGNE

l'opinion des lecteurs

Les Jeux olympiques

M. le rédacteur en chef,

Alors que les feux des Jeux olympiques d'Innsbruck se sont éteints, après que les jeunes du monde entier se sont retrouvés pour pousser tous les jours plus avant les frontières de l'endurance humaine et les records de vitesse, notre pays doit vivre les derniers moments qui sont décisifs pour permettre de rencontrer les échéances du 17 juillet 1976.

Peut-on espérer que maintenant les Canadiens, d'un océan à l'autre, seront conscients que l'idéal des Jeux doit être vécu selon la pensée de Coubertin: "Pour ennoblir et fortifier les sports, pour en assurer l'indépendance et la durée, et les mettre ainsi à même de mieux remplir le rôle éducatif qui leur incombe dans le monde moderne".

Les médias d'information se sont repus depuis plus de deux ans de nouvelles pessimistes lorsqu'il s'agissait des préparatifs des Jeux de Montréal: coûts astronomiques, grèves tactiques, sabotages, menaces terroristes, cachets exorbitants...

Oui, messieurs, tout cela est vrai, sans compter ce que l'on ne saura jamais, mais comme il est difficile de le corriger aujourd'hui et que cela n'aide en rien à redorer le blason de notre ville, de notre province et de notre pays, il faut plutôt considérer que c'est le miroir de notre société malade, où chacun se fait justice par la force d'étrangement qu'il possède. Mais il est trop tard pour reculer. Il y a de notre honneur, de la parole donnée, non pas celle de Drapeau, de Bourassa ou de Trudeau, il y a de l'engagement solennel d'un peuple tout entier qui a consenti, par ses représentants dûment élus, d'accueillir les envoyés du monde dans une grande fête fraternelle.

Pendant quinze jours, du 17 juillet au 1er août, le Canada officiel, comme le Canada sportif, comme le Canada de tous les Canadiens, vibrera à l'unisson devant les exploits de ces jeunes.

Il n'est plus temps de reculer, de démissionner, d'abdiquer. Il ne sert surtout à rien de pleurer sur le passé. Le temps est venu de regarder en avant, de retrousser nos manches et de donner au monde l'exemple d'un pays démocratique, civilisé, uni, jeune, plein d'enthousiasme, heureux d'accueillir pour la première fois ceux qui ont si souvent ouvert leur pays à nos athlètes et qui les ont reçus avec tant de sympathie. Et que l'on sache, au-delà des frontières de Montréal et de Québec, dans les neuf autres provinces du Canada, que même si c'est la métropole du Canada qui est l'hôte, même si c'est la province francophone qui reçoit, ce sont des Canadiens quand même et que les Jeux de Montréal sont l'affaire de tous les Canadiens.

Il est vrai que le lendemain de la fin des Jeux de Montréal, notre ville pourra profiter des facilités matérielles qui demeureront, mais elles permettront aux jeunes athlètes de chez

nous de se rencontrer plus souvent, dans des conditions plus agréables et désormais on n'aura plus l'excuse de ne pas remporter de médailles faute de moyens pour entraîner nos jeunes.

Les Jeux olympiques sont la fête de la jeunesse, ceux qui permettent de vivre l'antique adage "mens sana in corpore sano" (une âme saine dans un corps sain).

Faisons la trêve, préparons-nous,

Qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur Beauchamp?

M. le rédacteur en chef,

A la lecture de la page 4 du SOLEIL du 5 février, je me suis demandé s'il ne s'était pas produit une intervention des articles et de leurs signataires. En effet, j'aurais souhaité lire "Une méthode de négociation inacceptable" en Editorial et "La liberté de Margaret" sous la rubrique de L'Opinion des lecteurs.

De fait, votre éditorial sur le comportement de madame Trudeau ne contient, en aucune façon, les trois éléments de définition d'un éditorial: constituer un article de fond, exprimer le point de vue de la direction et y engager sa responsabilité.

Or, parler des jeans de l'épouse du premier ministre, de ses talents de compositrice (musique et paroles...) et d'interprète, du port de son bébé à l'afrique, tout cela se rapproche davantage du potin à la Paris-Match que d'une question de fond, c'est-à-dire, ayant une réelle importance pour une société donnée. Prétendre que la première dame du Canada "en sortant, par des actions courageuses, le problème de la femme mariée moderne hors du cadre étroit du women's lib fera avancer au Canada la cause de la femme" ne représente pas l'opinion d'un directeur mais bien celle d'un homme, qui porte un jugement du haut de son "statut" de mâle et s'arroge le droit d'évaluer les mouvements de libération féminine. Enfin, prendre position sur une question aussi dénuée d'intérêt social n'engage certes pas la responsabilité de la direction.

Votre esprit souffre-t-il de stérilité circonstancielle ou encore y a-t-il pénurie réelle de sujets qui soient dignes de vos considérations...? Je vous incite alors ardemment à parcourir les articles qui se situent dans l'autre moitié de la page. Vous y trouverez des questions qui prêtent à réflexion, probablement de nature à vous inspirer. Vous demeurerez bien sûr contestable, mais il y aura au moins matière à le faire.

Avant de terminer, sachez que de toute façon, je réproverai totalement le fait que des hommes se prononcent,

soyons prêts à temps et il est certain que le plaisir que l'on aura à faire plaisir aux autres apportera une nouvelle dimension à notre pays et peut-être une meilleure compréhension parmi les Canadiens d'un océan à l'autre.

Emile Colas, c.r.
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal

dans un sens ou dans l'autre, sur le problème de la place des femmes dans la société. Cela ne vous concerne aucunement, messieurs, et vos avis à cet effet ne me touchent pas. Nous vous avons toujours trop entendus et écoutés à ce sujet et ce n'est surtout pas vous qui nous avez rendus intéressants et intéressées. Vous n'avez aucun mérite et je vous demande seulement de faire ce que nous avons si bien fait à votre égard: entendez-nous et écoutez-nous!

S'il vous tient malgré tout à cœur d'écrire vos impressions sur cette attachante Margaret, vous pourrez sans doute user du privilège de tous les lecteurs du SOLEIL d'utiliser les colonnes de l'opinion des lecteurs. Cela n'aura pas l'effet d'ajouter de l'intérêt à vos propos, mais bien celui de leur accorder à tout le moins une importance relative.

Ai-je besoin de vous dire que j'approuve les gestes de madame Trudeau?

Pauline Doucet
1319, Drolet
Ancienne-Lorette, Qué.

L'Hydro tord le bras

M. le rédacteur en chef,

Je viens de recevoir mon compte d'électricité. Je ne m'habituerai jamais au fait que si l'on retarde de plus de deux semaines à payer sa facture, une pénalité de 10% est ajoutée. Ainsi un compte de \$57.95 est porté à \$63.75 si la date d'échéance n'est pas respectée.

Ce compte estampillé par le maître de poste le 17 février, donc que l'on reçoit le lendemain ou plus tard, doit être payé avec le 3 mars, sinon une peine de \$5.80 est ajoutée.

N'est-ce pas là un abus qui doit être dénoncé? Le gouvernement qui fait les lois, devrait être le premier à les respecter. La plupart des commerces exigent un intérêt de 14% par mois sur tout compte passé dû. L'Hydro-Québec, quant à elle, exige 10% de plus après 15 jours. Aucune compagnie de finances ne pourrait exiger un tel intérêt sans manquer à la loi.

De tels abus ne sont-ils pas du genre de ceux que la CECO dénonçait lorsqu'elle enquêtait sur les pratiques usuraires de certains membres de la pègre? L'Hydro-Québec ne va pas jusqu'à casser des jambes, mais elle tord le bras du citoyen.

Antoine Carrier
4, rue Beau Site
Lauzon



Suggestions au Mont Sainte-Anne

A vous tous, détenteurs de billets de saison au Mont Ste-Anne

Lorsque vous allez skier à votre station préférée, vous avez beaucoup de raisons de vous plaindre.

Voici donc les sujets de plainte les plus courants, à juste titre d'ailleurs:

— LES ENVAHISSEURS, ou plus précisément THE INVADERS, accourent principalement de la lointaine Ontario qui viennent, durant les vacances de Noël et de Pâques, littéralement congestionner les monte-pentes et encombrer les chalets et les pistes. De plus, étant donné qu'en général il s'agit de piètres skieurs qui s'aventurent dans des pistes trop fortes pour eux, ils descendent en dérapant et ont ainsi vite fait de gratter les pistes jusqu'au fond. Suggestion: que le gouvernement cesse de faire de la publicité dans les revues de ski et qu'il s'efforce plutôt d'aiguiller ces skieurs dans des centres qui en ont bien plus besoin, comme Stoneham et le Mont Hibou, stations qui d'ailleurs offrent un éventail de pistes pouvant satisfaire ces touristes.

— Les monte-pentes: pourquoi les deux pomas ont-ils un débit pratique qui est la moitié de ce qu'il devrait être en théorie? Parce que, pour éviter de surcharger le moteur, les préposés doivent laisser entre chaque poma une distance double de la normale. Suggestion: si un moteur plus puissant est

requis, qu'on en installe un. La même chose s'applique au télésiège du côté sud où l'on doit laisser un siège vide sur trois afin d'éviter de surcharger le moteur. Cependant, à la lumière des événements passés, je ne serais pas surpris si l'on décidait d'enlever des chaises du câble plutôt que de changer le moteur.

— L'entretien des pistes en hiver laisse énormément à désirer. Il semble que seule la tenue d'une compétition puisse justifier de damer une piste. Cette situation est particulièrement vraie dans les pistes 2a, 2b et 13.

— L'entretien des pistes en été. Qu'attend-on pour éliminer les rochers qui encombreront toutes les pistes d'experts, de même que pour canaliser les sources qui sont en train de transformer la Gondoleuse et la 13 en patinoire?

— Soulignons aussi la dernière gaffe des planificateurs gouvernementaux et qui a nom "LE TUYAU". Les habitués comprendront rapidement qu'il s'agit là de l'installation faite au cours de l'automne et qui a pour but d'amener l'eau au chalet du sommet. Probablement au nom de l'économie, on a jugé bon de l'installer dans la Gondoleuse au lieu de lui défricher son propre passage parallèlement à cette piste. Ce tuyau constitue un danger pour les skieurs, et ce, malgré la corde symbolique qu'on a installée pour signaler sa présence.

— Il serait bon également que l'on cesse d'élargir les pistes. Ceci a pour effet de les rendre moins difficiles et également favorise le balayage par le vent.

En terminant, que l'on me permette de féliciter la direction pour la meilleure décision qu'elle ait prise cette année: l'élimination des coupons. Ce système ouvrait la porte à la fraude, tant de la part du public que de certains employés. Devant l'impossibilité de contrôler les agissements de chacun, la direction a fait ce qui s'imposait. Enfin, si l'on veut m'objecter que les suggestions que je fais risquent de coûter plus cher, je répondrai: qu'à cela ne tiennent! Je ne crois pas que bien des gens se priveraient de skier au Mont Ste-Anne si le billet de saison coûtait plus cher. Cependant, je proposerais que d'éventuelles augmentations de tarifs portent surtout sur des billets de semaine de ski et les billets de jours de congé, afin de tenter d'étaler le flot de skieurs plus également. On pourrait également en profiter pour éliminer la ridicule démarcation entre les tarifs de gondole et de télésiège, démarcation qui établit des "classes sociales" dont on pourrait se passer.

J'espère que cette critique que j'ai voulu constructive saura être utile.

Bernard Poulin
7023 Montclair
Charlesbourg

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq



document / l'urbanisation au Québec

Gare à l'automobile, cancer des villes

Le Québec suit la tendance générale: l'automobile prend une place de plus en plus importante dans le transport des personnes. Cet attrait de l'automobile provient de ses avantages sur le plan du choix du lieu de destination et de l'heure de départ et sur le plan du confort et de la rapidité. Ce mode de transport est devenu celui de la "masse" ou de la très grande majorité. Toutefois, il faut se demander si les gouvernements n'ont pas accordé à ce mode de transport un traitement de faveur qui aurait facilité son hégémonie.

Défraie-t-elle ses coûts?

Les charges imputées à l'automobile couvrent-elles le coût des infrastructures et équipements qu'elle exige? La question est importante et elle sera étudiée ici de deux façons. Premièrement, nous nous demandons si le réseau routier produit un rendement égal en taxes spécifiques aux dépenses faites par le secteur public à son endroit. Ensuite, nous nous posons la même question en ce qui a trait à l'utilisation des routes au moment de la congestion aux heures de pointe dans les centres urbains importants.

Pour répondre à ces deux questions, nous avons eu recours à des données empiriques. Toutefois, l'analyse de ces données soulève la difficulté de bien identifier tous les coûts du réseau routier, tout particulièrement ceux qui ne sont pas imputés aux utilisateurs. Ces derniers assument les coûts d'achat et d'entretien de leurs véhicules, le coût des accidents personnels et du temps consacré au transport, en plus des taxes spécifiques au réseau routier (frais d'enregistrement, permis, taxe de 19 sous par gallon d'essence) qui en défraient les coûts en partie, le reste étant à la charge de la collectivité. Aux dépenses privées s'ajoutent celles de la construction et de l'entretien des routes et des ponts, celles des services policiers affectés à leur surveillance et aussi celles qui résultent de la détérioration de l'environnement par la pollution de l'air, la pollution par le bruit et la laideur.

L'automobile est en effet le principal agent de pollution de l'air: les automobiles et les autres véhicules ont causé en 1970 environ 75, 65 et 55 pour cent des émissions totales de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'oxydes d'azote. Une telle pollution entraîne des coûts véritables bien que difficiles à quantifier. A cause de cela, les études utilisées ne tiennent pas compte des coûts sur l'environnement, qui peuvent être substantiels; la comptabilité de ces études est donc étroite.

Une méthode simple d'aborder la question de savoir si le secteur public subventionne les services routiers est de comparer la somme des dépenses d'investissement et d'opérations pour le réseau routier d'une part, et la somme des taxes spécifiques à ce réseau d'autre part.

Qu'est-il permis de conclure de ces estimés d'une comptabilité étroite des recettes et des dépenses des gouvernements pour le réseau routier? Tout d'abord que le secteur routier ne s'autofinance pas; il reçoit au Québec une aide estimée entre vingt et trente pour cent, aide qui s'ajoute aux coûts de la pollution émise par les différents véhicules. De plus, cette aide est en très bonne partie la conséquence de l'absence de taxes spécifiques pour le service routier dans les municipalités. En effet, selon les estimés de Bryan, le rendement des taxes spécifiques au réseau routier a représenté 94,3 pour cent des dé-

penses du gouvernement du Québec pour la période 1955 à 1968.

Mais au-delà de l'importance que peut revêtir la comptabilité de l'aide totale au secteur routier du Québec, avec tout ce qu'elle révèle, il est nécessaire de comparer l'aide au transport privé urbain par rapport au transport public, et cela tout particulièrement aux heures de pointe, où les deux modes de transport sont en nette concurrence. Malheureusement, il n'existe que peu d'études canadiennes ou québécoises qui fournissent des données utiles pour l'analyse de la question.

Les coûts aux heures de pointe

Même si par hypothèse l'automobiliste défrayerait tous les coûts qu'il occasionne, il n'en résulterait pas nécessairement une répartition valable des coûts qui lui sont afférents. L'utilisateur de l'heure de pointe pourrait en effet bénéficier d'une aubaine, compte tenu des coûts qu'il occasionne, alors que l'utilisateur des heures creuses de la journée pourrait payer plus que ses coûts. Cette situation serait d'autant plus vraisemblable que les infrastructures routières sont généralement planifiées en fonction de l'achalandage des heures de pointe et qu'elles se caractérisent habituellement par une sous-alimentation aux autres moments de la journée.

La politique actuelle avantage l'automobile aux endroits et moments de la journée où elle est normalement un mode de transport efficace. Une politique de transport routier qui vise à éliminer les goulots d'étranglement comporte donc une aide appréciable au transport privé. Or c'est précisément aux heures de pointe alors que se créent des goulots d'étranglement, que le transport public pourrait vraiment constituer une alternative valable à l'utilisation de l'automobile.

Certaines études tendent à confirmer cette situation. Ainsi, des estimés relatifs à la situation à Los Angeles donnent les résultats suivants:

Les utilisateurs des routes aux heures de pointe bénéficient d'une aide implicite d'environ \$400 par année en comparaison d'une aide explicite de peut-être cent dollars par année pour les utilisateurs d'autobus.

Comme il ne coûte pas plus cher à l'automobiliste lui-même de circuler aux heures de pointe qu'aux autres moments de la journée, il en résulte une longue file d'attente et une baisse appréciable de la vitesse, ou encore des investissements exagérés dans les voies rapides. Compte tenu du fait qu'une automobile pollue deux fois moins lorsqu'elle roule à une vitesse de 40 milles à l'heure que lorsqu'elle roule à une vitesse de 20 milles, les embouteillages sont par surcroît très polluants.

De toute cette question de savoir si l'automobile défraie ses coûts, nous pouvons en somme dégager que le problème majeur ne se situe pas au niveau de l'aide totale du gouvernement à ce mode de transport, mais surtout à celui de l'encouragement substantiel dont bénéficie le transport privé en des endroits précis où l'activité est intense ainsi qu'à des heures bien déterminées. Comme nous l'avons noté, c'est exactement à ces endroits et à ces moments que le transport public pourrait devenir une alternative valable pour les citoyens.

M. Claude Castonguay remettait mercredi dernier au ministre des Affaires municipales, M. Victor G. Goldbloom, son volumineux rapport de travail sur l'urbanisation. Nous avons aujourd'hui privilégié une des nombreuses approches fournies dans cette étude, axée sur une politique cohérente de transport urbain. Voici de larges extraits de ce chapitre.

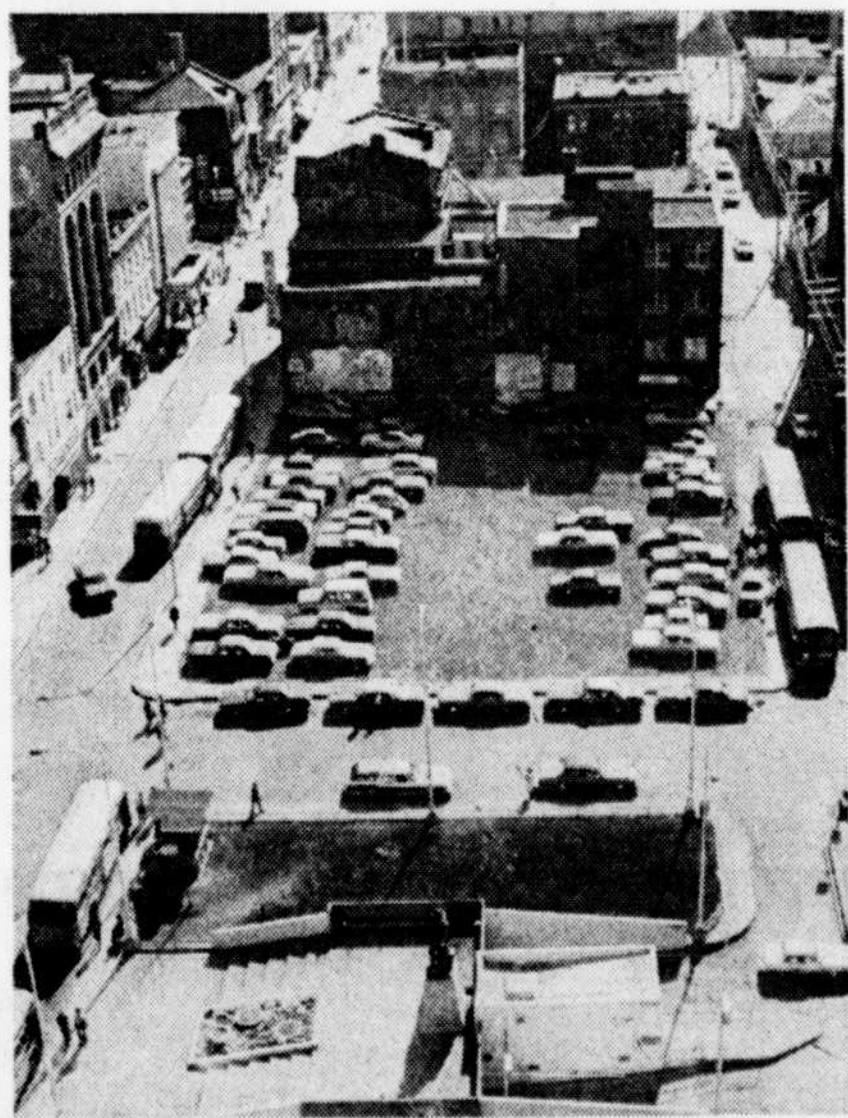
L'agglomération de Québec

La zone métropolitaine de Québec, qui comprend une quinzaine de municipalités sur la rive nord et une dizaine sur la rive sud a atteint, en 1971, une population de 480.502 habitants. De 1966 à 1971, son rythme de croissance a été un des plus élevés dans la province (tableau A3-5). Au sein de l'agglomération, la population de la ville de Québec n'a que très peu augmenté par suite de la saturation de son territoire et de la migration de la population vers les villes de banlieue. Deux pôles de l'agglomération québécoise ont particulièrement profité de cette croissance, soit au nord Orsainville et Charlesbourg et à l'ouest L'Anceinne-Lorette et Sainte-Foy. A Québec, on ne retrouve pas la diversité ethnique de la métropole car 95 pour cent de ses habitants sont de langue maternelle française. Les locataires y sont en majorité (58 pour cent) et le revenu par capita est de \$3,610 en 1974.

L'agglomération québécoise possède un nombre d'emplois secondaires relativement faible par rapport à sa population active tout en demeurant le deuxième centre manufacturier au Québec, avec comme activités de base le cuir, les textiles, les vêtements, les aliments, les boissons et le papier. Par ailleurs, les activités de services sont prédominantes, entre autres, l'administration gouvernementale, l'éducation, les services de santé, les services portuaires, etc. Au cours des dernières années l'essor de l'agglomération s'est traduit entre autres choses par la construction d'un nouveau pont sur le St-Laurent, d'autoroutes d'accès et de ceinture sur les deux rives, d'une cité parlementaire, par la rénovation urbaine, le développement de zones industrielles et d'une nouvelle zone portuaire, par l'aménagement des berges de la St-Charles et par l'installation d'une raffinerie d'huile sur la rive sud.

Estimés des recettes et des coûts publics du système routier, Québec et Canada.

		Recettes	Dépenses	Rapport Rec./dép.
Calculs de Bryan		(en millions de \$)		
1955	Québec	99.2	142.5	70
1958		128.5	219.9	59
1961		160.7	202.5	79
1964		229.1	393.4	58
1967		300.7	375.7	80
1968		365.5	381.6	96



Orientation du transport urbain

La formulation d'orientations dans le domaine du transport urbain implique différentes étapes. Il faut au départ déterminer les objectifs poursuivis et établir les interrelations entre le transport urbain et les autres éléments de la politique urbaine. Ensuite, il s'agit de proposer les structures administratives, le système de financement et les modes de transports les plus appropriés.

Les objectifs d'une vraie politique

Le transport urbain est un service à caractère local et il ne devrait pas être financé par les paliers supérieurs de gouvernement. Ce principe peut paraître élémentaire, mais il ne s'est pas concrétisé dans les politiques de transport au Canada. Tous les modes de transport reçoivent en effet à différents degrés une aide plus ou moins explicite de la part des gouvernements. Comme les utilisateurs ne sont pas conscients des coûts réels, ils se dispersent sur le territoire sans égard aux problèmes aigus qui en résultent sur le plan du transport.

Il ne faut pas perdre de vue au départ que le transport urbain doit d'abord être organisé de façon à satisfaire les besoins réels. Il s'agit donc d'utiliser les modes de transport existant pour répondre aux besoins de la population tout en s'assurant que les avantages sont supérieurs aux coûts. Comme nous l'avons vu, ces coûts ne doivent pas être définis selon une comptabilité étroite, mais ils doivent dans la mesure du possible inclure les effets négatifs des différents modes de transport sur l'environnement.

Dans l'élaboration d'une politique de transport, il faut aussi garder à l'esprit les divers modes de transport disponibles ainsi que l'importance d'éviter de réduire les choix par de trop nombreuses contraintes réglementaires. Ainsi, l'automobile offre des avantages sur le plan de la rapidité, de la souplesse et du confort qui en font le mode de transport préféré de la population.

Un analyste de la demande en matière de transport urbain a ainsi estimé qu'une augmentation de dix pour cent des revenus réels de la population provoquerait une utilisation de douze pour cent plus élevée de l'automobile sans modifier sensiblement l'utilisation des services de transport en commun. L'automobile, au moins dans l'avenir prévisible, va vraisemblablement conserver la faveur de notre population qui, vu la croissance des revenus, continuera de privilégier l'économie de temps et le confort.

Malgré les avantages qu'offre l'automobile comme mode de transport, il ne s'ensuit pas qu'elle soit le meilleur mode de transport urbain. Le contexte de chaque agglomération est particulier et les décisions publiques doivent être prises en conséquence. Le métro peut par exemple jouer un rôle de premier plan dans une agglomération comme Montréal, mais il n'aurait pas de raison d'être dans une ville de la taille de Sherbrooke. De la même façon, alors que le transport en commun doit offrir un service diversifié dans une ville de la taille de Québec, il doit plutôt se limiter à des clientèles bien identifiées

(transport des écoliers, transport à un lieu de travail important) dans les centres urbains peu peuplés. En matière de transport urbain, il s'agit en somme de répondre de façon efficace aux besoins et aux désirs des citoyens locaux.

Transport urbain et politique urbaine

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'utilisation du sol dans les agglomérations urbaines n'est pas le fruit du hasard. Elle obéit à de nombreux facteurs, dont tout spécialement les modes de transport. L'exemple le plus souvent utilisé pour démontrer cette réalité est la comparaison entre la ville de New York et celle de Los Angeles. La première est liée à la technologie du chemin de fer, qui entraîne la concentration dans un point central (Manhattan) alors que la dernière a été façonnée par l'automobile, dont la flexibilité favorise l'étalement et amoindrit l'importance du centre-ville dans l'agglomération.

De la même façon, la localisation des activités au centre-ville fut au Québec favorisée par le fait que tous les réseaux de transport y convergeaient. Un système de transport moins axé sur le centre-ville, ou encore l'introduction d'une tarification en fonction des distances parcourues favoriseraient au contraire le développement de sous-centres et diminueraient les problèmes de congestion du centre-ville. Incidemment, signalons que les schémas d'aménagement des Communautés urbaines de Montréal et de Québec favorisent le développement de tels sous-centres.

Comme autre exemple d'un aspect du transport dont l'impact sur le milieu urbain est névralgique même si plus limité, mentionnons le cas des voies urbaines dont le rôle s'est modifié. Certaines artères jouaient auparavant un rôle restreint, ce qui rendait leurs abords intéressants pour l'habitation; de fait, elles étaient bordées de maisons de bonne qualité. Ces artères ont aujourd'hui changé de rôle et sont devenues des voies de circulation plus importantes. Elles ne sont plus intéressantes pour l'habitation et de ce fait, les habitations de qualité qui s'y trouvaient sont engagées dans un processus de détérioration ou de démolition.

Cette relation entre transport et milieu urbain comporte plusieurs facettes; à titre d'exemple mentionnons que la forme du milieu urbain affecte la rentabilité des différentes infrastructures de transport. Ainsi, le métro est un mode peu approprié pour une zone d'habitation de faible densité même si sa présence aurait comme effet de favoriser la densification du territoire. Le transport est un élément structurant du territoire qu'une population habite et veut préserver. C'est pour cela qu'il est important de reconnaître comme une responsabilité majeure des administrations urbaines les décisions en matière de transport urbain. C'est pour cela aussi que cette question du transport revêt une importance dans tout schéma d'aménagement.

Structures

Quelle doit être l'autorité responsable du transport urbain? Est-ce le gouvernement du Québec ou est-ce l'autorité politique locale? Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, il existe actuellement une dynamique politique qui favorise le passage des fonctions locales aux gouvernements supérieurs. Il faut éviter que cela se produise en matière de transport urbain, car il s'agit d'un service à caractère vraiment local qui doit donc être sous la responsabilité des autorités locales.

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ILES ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi:			
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

RÉDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES

ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

De forts risques... (Suite de la première page)

quant à son implication administrative, petit à petit, depuis le début de la semaine, par le chroniqueur sportif bien connu, de Montréal, Jean Pagé.

La maladie de Minamata, nommée ainsi en "l'honneur" du village japonais où elle a été détectée la première fois peut aller jusqu'à tuer des humains, lentement, progressivement, en les empoisonnant, eux aussi, au mercure.

Deux communiqués

Harcelé par l'Opposition, qui l'accusait de n'avoir rien fait pour protéger le public du terrible mal de Minamata alors que son ministère était bien au fait du fléau depuis 1970, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, devait candidement avouer:

"Je ne suis pas d'accord avec le député de Saguenay étant donné que nous avons envoyé des communiqués à la population du Québec à savoir qu'il n'était pas prudent pour la population du Québec de manger plus de deux repas par semaine de poisson pris dans les eaux du Québec".

A cette réponse, le député de Saguenay devait répliquer: "Comment voulez-vous que la population croit à deux seuls petits communiqués du ministère quand on ne nous donne pas les informations qui devraient être

données au nom de l'intérêt public, de la santé des citoyens et de leur vie?"

Démission

C'est ce moment que choisit le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, pour entrer en scène. Parce qu'en plus d'être le whip en chef du Parti libéral, M. Lacroix a également été nommé, il y a quelques mois, responsable des pêches maritimes et commerciales, relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Parce que "son" ministre n'était pas en Chambre, M. Lacroix prit sur lui d'expliquer à l'Opposition le fond du problème.

"Il n'est pas question de mercure mais il est question de PCB..."

M. Lacroix n'eut pas le temps d'aller plus loin. Déjà, il était interrompu par le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, qui, s'appuyant sur une question de règlement, fit remarquer au président de la Chambre que la question avait été posée à un ministre et non à un "simple député".

Louis-Philippe Lacroix venait d'être piqué au vif. Lui, pour qui la responsabilité des pêches maritimes et commerciales équivaut presque à un ministère d'Etat, se faisait qualifier de "simple député". Sur le coup, il offrit sa démission.

"Si ma nomination comme responsable des pêches maritimes et commerciales signifie seulement que je suis là pour recevoir les doléances, sans rien n'avoir à dire, ni à répondre,

ni à faire, je demanderai au premier ministre de m'enlever le mandat qu'il m'a confié", déclara le whip.

Comble d'humiliation, l'Opposition se mit à applaudir à la suggestion... qui ne fut pas retenue par le premier ministre.

CFCF en cour et devant le CRTC

(D'après PC) — Les administrateurs de la station de radio CFCF et son propriétaire, Multiple Access Ltd, ont été sommés de comparaître devant la cour supérieure de Québec, le 6 avril, pour expliquer la présence de portions inaudibles sur les bandes enregistrées de la campagne menée par cette station radiophonique contre la Loi du Québec sur la langue officielle.

La Commission canadienne de la radio-télévision a exigé l'intervention du tribunal contre CFCF après avoir constaté que les enregistrements manquaient sur les bandes de deux jours, entre le 3 et le 16 septembre 1975.

Le CRTC a fait l'audition des enregistrements après avoir reçu des plaintes d'auditeurs indiquant que la station CFCF adoptait une attitude envers la loi sur les langues qui donne priorité à l'usage du français au Québec.

Tous les radiodiffuseurs sont requis par la loi de conserver les enregistrements de leurs programmes pour une période de 30 jours après leur diffusion.

Enfin, le CRTC a convoqué la direction du CFCF pour le 30 mars, à une enquête publique sur le renouvellement du permis de cette station.

Cinq morts dans un écrasement

LA HAVANE (Reuter) — Un cargo cubain s'est écrasé, entraînant la mort de cinq personnes et un réacteur DC-8 d'Air-Canada, loué par la société aérienne Cubana, avec 29 personnes à bord, a effectué un atterrissage d'urgence avec une aile déchirée à la suite d'une collision aérienne au-dessus de l'aéroport de La Havane, hier soir.

Selon des sources bien informées, l'avion cubain, un turbopropulseur AN-24 de fabrication soviétique, effectuait un vol d'entraînement.

On ne rapporte aucun blessé à bord de l'appareil d'Air Canada qui venait de Montréal. La liste des 29 passagers n'a pas été rendue publique.

Ce réacteur DC-8 est l'un des deux appareils loués par Cuba pour la nouvelle liaison La Havane-Montréal inaugurée récemment.

Aucune explication n'a été fournie sur la collision elle-même.

En plus d'avoir endommagé une aile, le DC-8 d'Air-Canada a également subi des avaries de moteur à la suite de cette collision en plein ciel.

le saviez-vous?

Le seul cas dans l'histoire où une langue morte a été ressuscitée concerne l'hébreu, qui n'avait pas été utilisé pendant 2,300 ans avant que les Juifs d'Israël ne le réclament comme leur propre langue (UPI).

L'accord avec les spécialistes profiterait aux physiatres

par Ghislaine RHEAULT

"Le gouvernement s'est servi de la menace "d'expropriation" des cliniques privées de physiothérapie tenues par les physiatres (et quelques autres spécialistes) pour accélérer le règlement des négociations avec les médecins spécialistes du Québec."

C'est l'avis exprimé, hier, par le président de l'Association des physiatres du Québec, le Dr Jean-Pierre Brière.

Joint au téléphone quelques heures avant que la Fédération des médecins spécialistes du Québec, réunie à Montréal, ne scelle l'issue de ces négociations, le Dr Brière a déclaré que si cette entente intervient, elle se fera en faveur des physiatres qui seraient seuls désormais à pouvoir exploiter des cliniques privées où les traitements de physiothérapie seraient remboursés par la Régie de l'assurance-maladie.

Jusqu'ici cette pratique existait sans que des normes n'aient été fixées. L'absence de ces normes a permis la multiplication des cliniques privées, tout en faisant des physiatres les médecins les mieux payés du Québec.

On se souvient que le 19 février dernier, le ministre Forget annonçait que les traitements physiothérapeutiques en clinique privée ne seraient plus remboursés par la Régie à compter du 15 mars. Aucun arrêté-en-conseil n'est toutefois venu sanctionner cette décision.

Avant-hier, le ministre annonçait, dans un communiqué laconique qu'une entente était intervenue entre les médecins spécialistes et que cette entente comportait des dispositions permettant de régler le dossier de la physiothérapie.

Le recul du ministre en faveur des physiatres permettra donc à ces professionnels les mieux payés du

Québec — sous réserve de l'entente générale avec les spécialistes — de continuer à toucher des honoraires pour des traitements qu'ils ne donnent pas eux-mêmes.

Des conditions

Le président de l'association s'attend toutefois à ce que cette concession soit assortie de normes un peu plus rigoureuses.

Ainsi, l'association a elle-même déjà proposé que le médecin soit tenu de voir son patient à toutes les trois semaines.

Ce gain des physiatres, aura donc pour effet de priver du remboursement de la Régie les autres médecins spécialistes (orthopédistes, anesthésistes, etc...) et les physiothérapeutes qui sont actuellement propriétaires de cliniques privées.

Ce qui conduirait à la fermeture d'un certain nombre de cliniques tout en conférant aux physiatres le quasi monopole de ce champ de traitement.

Québec présentera...

(Suite de la première page)

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation, M. Jean Blais, a conservé, hier, à l'Assemblée nationale, son mutisme sur l'état de la négociation et sur l'état de la situation dans le monde de l'enseignement.

Affrontant, pour une deuxième journée consécutive, les députés de l'opposition (PQ et PNP), le ministre Bienvenu s'est dit au courant du déroulement du dossier de même qu'il a déclaré endosser toutes les positions prises par le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent.

Dans le climat habituel de la session où les injures pleuvent à tout casser, M. Bienvenu, sur un ton solennel, a fait savoir à M. Jérôme Choquette:

"Encore un peu de temps et le gouvernement prendra ses responsabilités en annonçant les mesures qui s'imposent."

Le front interprète... (Suite de la première page)

soulignait même l'urgence de cesser la guérilla et d'entreprendre le grand combat.

On sait ce qui s'est produit: il n'est même pas question d'une grève générale "limitée" pour ces travailleurs.

La CEQ, qui s'affichait comme la plus militante des centrales, a constaté que seulement 58,4 pour 100 de ses membres sont prêts à débrayer sporadiquement.

Le vote est beaucoup plus fort à la CSN (69,2 pour 100) tandis qu'il est de 63 pour 100 à la FTQ.

Les habitués de la scène syndicale croient qu'un minimum de 70 pour 100 est requis pour que les tenants d'une grève "limitée" puissent envisager l'hypothèse d'une grève illimitée. Le résultat n'est que de 64,2 pour 100.

L'univers des...

(Suite de la première page)

total des ententes fédérales-provinciales négociées par l'OPDQ est de \$194 millions en 1975-1976. Elles se chiffraient à \$134,5 millions en 1973-1974.

Il est aussi significatif de rappeler que l'OPDQ administre pour la première année un fonds de développement régional de \$42,5 millions.

Grâce à l'acceptation de son rôle par le pouvoir politique et aux facilités administratives et en ressources humaines qui en ont découlé, l'OPDQ pourra poursuivre son travail en dépit du départ de son président et directeur général, M. Yvon Tremblay, pour le ministère des Richesses naturelles, où il est devenu sous-ministre.

Plusieurs se demandent par contre si les syndicats ne préféreraient pas recourir à l'arme ultime, devant leur "écœurement" sur la lenteur des négociations et leur désir d'en finir au plus tôt.

Les travailleurs de la CSN ont rejeté dans une proportion de 76,2 pour 100 les offres gouvernementales alors que les pourcentages de la CEQ et de la FTQ sont de 76 et 75 pour 100.

Ce dernier pourcentage pourrait cependant s'accroître si les plus militants, ceux de la Côte-Nord, de la Gaspésie et de la rive sud de Québec. Ces régions ont été touchées par une tempête de neige et le scrutin a été différé.

Voir le tableau ci-dessous indiquant les résultats presque complets du scrutin.

	En faveur du rejet	En faveur des débrayages	% de participation au vote
Front commun	76.0%	64.2%	61.1%
CSN	76.2%	69.2%	62.6%
FTQ	75.0%	63.0%	36.9%
CEQ	76.0%	58.4%	70.2%
Affaires sociales CSN — CEQ	74.8%	69.4%	63.4%
Affaires sociales FTQ	73.0%	61.0%	34.9%
Enseignants CEQ	76.1%	58.4%	70.1%
Enseignants CSN	82.2%	70.0%	68.4%
Soutien scolaire CSN — FTQ	83.7%	68.9%	48.2%
Soutien scolaire CEQ et CEGEP et PNE	68.7%	55.2%	68.7%
Soutien CEGEP CSN	68.8%	62.6%	78.9%
Soutien CEGEP FTQ	71.9%	77.9%	54.2%
Centre de formation professionnelle et FTQ	70.0%	70.4%	44.4%

La princesse Margaret et son mari ont accepté la séparation légale

LONDRES (Reuter) — La princesse Margaret et son mari, lord Snowdon, sont convenus de se séparer, annonce-t-on officiellement.

Un communiqué publié par le palais de Kensington, résidence de la princesse à Londres, déclare:

"Son altesse royale la princesse Margaret, comtesse de Snowdon, et le comte de Snowdon, sont convenus mutuellement de se séparer.

"La princesse exercera ses charges et fonctions publiques sans être accompagnée par lord Snowdon.

"Il n'est pas prévu d'engager des instances en divorce."

Le communiqué ne fait pas état d'instances légales sanctionnant la séparation.

De source proche de la cour, on apprend que la princesse Margaret aura la garde des deux enfants du couple: le vicomte Linley, né en novembre 1961, et lady Sarah, née en avril 1964.

Lord Snowdon aura le droit de visiter ses enfants, ajoute-t-on de même source.

La princesse Margaret continuera de résider au palais de Kensington.

Lord Snowdon devra se chercher un appartement à Londres.

Les dispositions financières de la séparation ont un caractère privé et ne

seront pas révélées, déclare-t-on de source proche de la cour.

La princesse et lord Snowdon se sont mariés il y a 16 ans.

La princesse continuera de percevoir une allocation de \$70,000 par an. La séparation n'affecte pas la cinquième place qu'elle occupe dans l'ordre de succession au trône.

Le Conseil de sécurité prié de se réunir au sujet de la Cisjordanie

NATIONS UNIES (d'après AP et AFP) — Les pays musulmans ont décidé hier soir de demander la réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la situation troublée qui prévaut sur la rive ouest du Jourdain occupée par les Israéliens et où des manifestations et des grèves se poursuivent depuis plusieurs semaines. La réunion aurait lieu ce soir ou demain.

Les autorités militaires israéliennes font depuis quelques jours une imposante démonstration de force en Cisjordanie pour tenter de réduire

l'intensité des manifestations dans la région.

L'agitation a pour origine un jugement rendu le mois dernier par un tribunal israélien, qui autorisait les Juifs à aller prier sur le Mont du Temple, là où se dressent aujourd'hui deux importants sanctuaires musulmans: le Dôme du Roc et la mosquée d'el Aksa. La police israélienne n'a pas tenu compte du jugement et a continué d'interdire aux Juifs l'accès du secteur. Néanmoins, l'agitation a dégénéré en manifestations de soutien à l'OLP, dirigées contre l'occupation israélienne.

'LA PLACE D'AFFAIRES DE MONSIEUR TOUT-LE-MONDE'

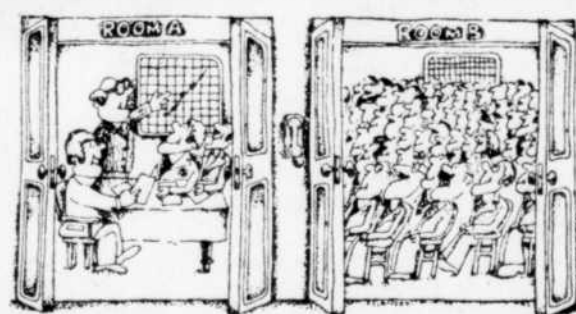
UN SERVICE QUI RAPORTE...

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311

LE SOLEIL

Chaque réunion a son importance



Voilà pourquoi nous apportons une attention et un soin particuliers à chacune d'entre elles. Qu'il s'agisse d'un dîner d'affaires pour 2 personnes ou d'une conférence regroupant 1000 personnes, un personnel qualifié vous aidera à tout planifier. Pour votre prochaine réunion, réunissez vos forces à celles du Sheraton. Appelez Joe Miller à (514) 842-7777.

Hôtel Sheraton-Mt. Royal

LES AUBERGES & MOTOR INNS SHERATON
1455 RUE PEEL, MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 1T5

l'économille

de Québec à
HALIFAX \$2850*
MONTRÉAL \$ 900*
TORONTO \$2200*

C'est ce qu'il vous en coûtera, en dehors des périodes de pointe, pour voyager en tout confort avec le CN.
Les réductions pour personnes de 65 ans et plus ainsi que pour les groupes s'appliquent toujours et permettent

de réaliser d'appréciables économies.
Demandez le dépliant Rouge, Blanc et Bleu chez votre agent de voyages ou passez nous voir au bureau des Ventes Voyageurs du CN, vous constaterez que nos tarifs sont en plein dans le mille!



CN

*Tarif Rouge, aller, en voiture coach



faits divers

13 vendeurs d'huile à chauffage arrêtés pour fraude

MONTREAL (PC) — Des centaines et peut-être des milliers de propriétaires du Québec ont dû verser un supplément de 10 à 15 pour cent pour leur fuel, depuis le début de l'hiver, victimes d'une fraude mise au jour hier par la Sûreté du Québec.

L'escouade des crimes économiques de la SQ a procédé hier à l'arrestation de 13 personnes dans cette affaire.

Ces sous-entrepreneurs des grandes compagnies de fuel à chauffage avaient falsifié la tuyauterie distributrice de fuel, sur leurs camions de livraison, de façon à permettre le retour dans leurs citernes de 10 à 15 pour cent du fuel devant être livré à chaque client. Ce fuel détourné passait par le compteur et était facturé au client.

Il est très difficile pour le client de se rendre compte de la fraude. Il ne pouvait que constater une légère augmentation des coûts de sa facture totale pour l'année

ou de sa consommation totale.

L'enquête a été faite par l'agent Germain Duguay de la SQ en collaboration avec M. Jean-Claude Boutin du Service des poids et mesures du ministère de la Consommation et des Corporations.

Selon le lieutenant Marquis, d'autres sous-entrepreneurs utilisaient une méthode plus simple en détournant directement dans leurs citernes les 10 ou 15 premiers gallons qu'ils devaient livrer à leurs clients.

Profits énormes

Selon les policiers chaque sous-entrepreneur pouvait réaliser ainsi un profit supplémentaire de \$50,000 par année, profit d'autant plus intéressant qu'il n'était pas déclaré au ministère du Revenu.

Plusieurs des fraudeurs revendaient le fuel ainsi détourné à des repreneurs qui le refilaient à d'autres clients

au prix moyen de 43 cents le gallon.

Vers quatre heures, hier matin, les policiers de la SQ, de La Prairie et de Sainte-Martine, de même que des représentants des ministères canadiens du Revenu et de la Consommation ont amorcé l'opération Celsius qui leur a permis d'appréhender 13 personnes, soit les sous-entrepreneurs en cause et les receleurs. Ils ont aussi saisi dix camions identifiés par les raisons sociales Golden Eagle, Gulf, Calx et BP.

La SQ a demandé au public de faire vigilance et de lui signaler toute facturation anormale.

Explications

Les porte-parole des quatre compagnies dont les raisons sociales ont été mentionnées se sont dits surpris par cette nouvelle, hier.

Interrogés par un reporter du Journal de Montréal, ils ont affirmé exercer un con-

trôle sur la quantité d'huile vendue aux sous-entrepreneurs et aux consommateurs.

"Nous exerçons un contrôle, mais nous ne pouvons

juger de l'honnêteté de chaque sous-entrepreneur," a expliqué le représentant de la compagnie Calx.

"Dès que nous avons eu vent de l'enquête policière,

nous n'avons pas hésité à collaborer avec eux," d'ajouter le porte-parole de BP.

Celui de Gulf fut surpris d'apprendre la nouvelle et a promis de "communiquer

avec les policiers pour en savoir plus long. Nous allons améliorer notre contrôle. Il faut absolument protéger le consommateur."

Chez Golden Eagle, on a

répondu que les sous-entrepreneurs étaient les propriétaires et les opérateurs de leurs camions et qu'on avait beaucoup de difficulté à exercer un certain contrôle.

Incendie à la polyvalente de Neufchâtel

par Guy DUBE

L'infiltration de l'eau par le toit serait la cause de l'incendie qui a endommagé le troisième étage de la polyvalente de Neufchâtel, hier après-midi.

Selon l'enquête conduite par l'investigateur Henri Bédard, du Commissariat des incendies de Québec, l'eau qui coule dans l'entretoit de cette école construite au coût de plus de \$3 millions, il y a sept ans, aurait court-circuité les conduits électriques.

sonnée quelques minutes plus tard.

Même si cette école polyvalente a besoin d'un nettoyage complet du troisième étage, à cause de l'eau et de la fumée, cet incendie ne changera rien à la vie scolaire des quelque 3,000 étudiants qui la fréquentent.

Non pas parce que ces étudiants commencent à être relativement habitués aux journées pédagogiques ou aux arrêts de travail spontanés des professeurs au cours des dernières semaines.

Les toiles de polythène, servant à retenir l'eau au-dessus de l'atelier audiovisuel et de la bibliothèque, seraient tombées sur les livres lorsque le feu a éclaté.

C'est de cette manière que l'enquêteur peut expliquer comment l'élément destructeur a réussi à s'attaquer aux livres et aux meubles.

Les dégâts ont été sommairement évalués à plusieurs milliers de dollars.

Il était 13h30 hier, lorsque l'appel a été lancé aux pompiers de la ville de Québec. Une deuxième alerte a été

Les étudiants de la polyvalente Neufchâtel ont en effet déjà bénéficié de plusieurs journées de congé, en décembre dernier, parce que le toit coulait abondamment lorsqu'il pleuvait ou que la neige fondait.

On se rappelle que, le 15 décembre, l'école, déjà à moitié vide à cause de l'eau qui s'infiltrait par le toit, a complètement fermé ses portes, donnant ainsi un long congé de plus de trois semaines aux 3,000 élèves.

L'édition du SOLEIL du 16 décembre dernier avait de



La Gaspésie

Aucun droit d'entrée ne sera exigé aux visiteurs qui se rendront dans le Parc Forillon, au cours de la saison estivale de 1976. Cependant, dès 1977, un tarif de circulation sera exigé. L'automobiliste qui se rendra dans un des différents secteurs du parc devra déboursier \$1.00 par jour et par auto. Pour un maximum de quatre jours, le tarif sera de \$2.00 et de \$10.00 pour toute la saison. Cette nouvelle politique a été dévoilée le 27 février dernier par M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord.

Portneuf

La ville de Donnacona a réitéré sa demande au Canadien National, afin que cette société d'Etat relocalise la gare dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Une résolution en ce sens a été adoptée et expédiée aux autorités concernées du CN ainsi qu'au député de Portneuf au fédéral, M. Pierre Bussière. La municipalité désire ainsi le maintien des services et du personnel en place. On sait que le CN projette de fermer définitivement la gare de Donnacona, le 1er avril prochain, suite à la fermeture de la côte y conduisant.

La Côte-du-Sud

Un investissement de

l'ordre d'un million de dollars, chez Matériaux Blanchet Inc., à Saint-Pamphile, permettra la création de 76 nouveaux emplois. Cette importante entreprise forestière du sud de l'Isle procédera à l'implantation d'une usine de tronçonnage ainsi qu'à la modernisation de ses scieries. A cette fin, la firme bénéficiera d'une subvention de \$214,000 du ministère de l'Expansion économique régionale. Les projets industriels seront mis en chantier en juin prochain pour entrer en opération à la mi-décembre 1976. Ils permettront une augmentation de production de 40 à 50 pour 100.

L'Amiante

Les ministères des Richesses naturelles, du Travail et de la Main-d'Oeuvre feront connaître bientôt leur position en rapport avec un mémoire présenté par le Syndicat national de l'amiante CSD pour ce qui regarde le libre choix, dans la mesure du possible, de la part du travailleur atteint d'une incapacité permanente.

La Beauce

Le comité des citoyens de Sainte-Marie a décidé d'apporter son appui au projet de construction d'un atelier pour les handicapés, à Sainte-Marie de Beauce-Nord, qui ré-

pondrait aux besoins de sa clientèle. Ce projet évalué à plus de \$50,000 sera réalisé à partir d'une souscription publique de \$30,000 et d'une "corvée" pour ce qui regarde la main-d'oeuvre.

La Rive-Sud

Le petit village de Laurier-Station a beaucoup progressé cet hiver, dans le domaine de l'organisation des loisirs. La municipalité a embauché un directeur des loisirs, M. Jacques Parent, qui s'est vite attiré la collaboration de toute la population. La patinoire, munie d'un éclairage au mercure, d'un éclairage d'activité, de même que la piste de ski de fond nouvellement aménagée. M. Parent a annoncé un festival des sports pour couronner l'activité hivernale et précéder une saison estivale qui sera très intéressante, promet-il.

Charlevoix

La campagne de la Croix-Rouge dans Charlevoix-Est aura lieu dimanche prochain et l'objectif est de \$6,100. Plus de 125 bénévoles passeront dans chacun des foyers de ce secteur pour recueillir les dons. L'an dernier, Charlevoix-Est avait souscrit \$5,925. Dans Charlevoix-Ouest, la campagne est en cours et on espère dépasser les \$3,600 recueillis l'an dernier.

ERRATA

Veuillez noter qu'il s'est glissé quelques erreurs dans notre annonce parue mercredi le 17 mars, dans ce journal. Vous auriez dû lire:

Pommes McIntosh DU QUEBEC - "ATMOSPHERE CONTROLÉE", sac 5 lb CATEGORIE DE FANTAISIE Quelle aubaine!	Pamplemousses BLANCS, DE LA FLORIDE "INDIAN RIVER", GROSSEUR 4 Quelle aubaine! 10 pour
---	--

.79 **.95**

DOMINION

Vous trouverez

L'élégance
Le bon goût
La distinction

dans les nouveautés
PRINTANIÈRES
chez

Jean Fortin inc.

12, de la Fabrique - 692-2490

INSTALLATION
radios et stéréos

MINIBUS CAMION
4 x 4 CAMPER
AUTO PICK-UP
AUTOBUS

par des experts
SERVICE GARANTI
En vedette les produits:

AUTOMATIC RADIO

Renseignez-vous au sujet de la meilleure garantie qui soit dans le domaine des radios et stéréos pour automobiles.

Nous installerons la radio ou le stéréo convenant à la marque et au modèle de votre voiture.

Avant de signer le contrat d'achat de votre voiture, informez-vous!

Maintenant dans un nouveau local plus vaste

Ballard
AUDIO STEREO INC

2130, rue Brant
Ste-Foy, Qué.
683-2171

Egaleme
Place Laurier
651-5212

Kmart

Une filiale de S.S. Kresge Company Limited

SPECIAUX VEDETTES

EN VENTE SAMEDI A 9.00 A.M.

S.V.P. AUCUNE COMMANDE POSTALE ET TELEPHONIQUE

SPECIAUX VEDETTES

Enfant Baby-doll

100% coton, garniture de dentelle, couleurs bleu, rose et jaune, modèles au choix. 2 à 3X - 4 à 6X

Spécial Kmart: **2²²**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Service à déjeuner

20 pièces comprenant 4 tasses, 4 soucoupes, 4 assiettes de 7", 4 assiettes de 9", choix de 2 modèles.

Spécial Kmart: **16³³**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Coffret à couture

en plastique, 2 cabarets amovibles séparateur ajustable, poignée escamotable, une seule couleur

Prix régulier Kmart: 7.87

Spécial Kmart: **4⁸⁷**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

McCormick Biscuits

Saveurs de farine d'avoine, chocolat gingembre, sucre et épices format de 2 lb

Spécial Kmart: **1¹¹**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Enfants Casse-tête

63 morceaux, grandeur 11 1/2 x 15

Choix de différents modèles

Prix régulier Kmart: 1.11

Spécial Kmart: **.79**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Minuet chocolat

Savour de cerise au marasquin dans une crème liquide

10.58 oz

Spécial Kmart: **.99**

samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Ensemble de coupes

sur pied, paquet de 4 Couleurs rouge ou or

Spécial Kmart: **1⁹⁹**

samedi seulement

PLACE FLEUR DE LYS
550 Boul. Hamel
Québec

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999 Rue De Bourgeois St. Foy, Québec



La conservation de l'énergie: simple question de bon sens pour l'industrie.

Dans les bureaux, manufactures et édifices commerciaux, la conservation de l'énergie est à l'ordre du jour. La raison est simple: tout le monde en tire profit, employeur comme employé. Voici quelques cas qui pourraient bien nous servir d'exemples.

AU CANADA, l'industrie dépense environ la moitié du budget annuel de l'énergie. Jusqu'à présent, nous avons vécu dans l'illusion que nos ressources étaient inépuisables et bon marché. Or la réalité est tout autre.

Nous risquons de faire face bientôt à des restrictions sévères et à de fortes augmentations du prix de nos ressources. Ces deux problèmes pourraient menacer l'existence même de certaines entreprises et en désavantager d'autres sur le plan compétitif.

Dans les circonstances, il faut réduire les coûts. Et la conservation de l'énergie est la façon évidente d'y parvenir. Nombreux sont les responsables d'industries qui s'étonnent de ne pas y avoir pensé plus tôt. *"La logique saute aux yeux, dit l'un. Si l'énergie n'avait pas été si bon marché jusqu'à présent, nous aurions agi il y a longtemps."*

Un autre soutient: *"Qu'il y ait ou non crise d'énergie, les mesures de conservation économiseront bien de l'argent aux compagnies."*

Une utilisation sage peut réduire les coûts d'énergie d'une compagnie jusqu'à 20%!

L'utilisation inconsidérée de l'énergie (électricité, vapeur, air comprimé, huile, eau de refroidissement) cause un gaspillage énorme.

Vitres cassées dans les entrepôts, bouilloires en mauvais état, lumières allumées inutilement la nuit, fuites de vapeur, livraisons par camions à demi-chargés, etc..., sont autant de sources de gaspillage.

Souvent, le remède n'est qu'une question de bon sens.

Exemple: une chaîne d'hôtels-restaurants réduit le nombre de ses lumières décoratives. Elle économise également sur l'eau chaude et le nombre d'ascenseurs en service aux heures creuses.

Exemple: une entreprise réduit de 20% sa consommation d'essence en espaçant ses livraisons et ce, avec un nombre moindre de camions.

Exemple: il y a deux ans, la Commission Scolaire d'Etobicoke, en Ontario, fixait des mesures de conservation à l'intention des concierges des

écoles. Cette année, la Commission estime pouvoir réaliser une économie d'environ \$30,000 en demandant aux professeurs d'appliquer ces mêmes mesures.

Comment ménager l'énergie. Faites vérifier les systèmes de chauffage et de climatisation tous les six mois. Vérifiez le calfeutrage des portes et fenêtres. Baissez les thermostats en hiver. Fermez les pièces non occupées. Eteignez les lumières inutiles.

Humidifiez autant que possible: la pièce sera plus confortable à une température moins élevée. Utilisez des "économiseurs" d'énergie: fenêtres thermiques, portes calfeutrées, draperies, lumières fluorescentes, échangeurs de chaleur, systèmes de chaleur par la lumière, isolement adéquat.

Ces travaux d'entretien devraient se faire immédiatement après les heures de travail pour éviter des frais supplémentaires d'éclairage et de chauffage.

Une nouvelle technologie pourrait révolutionner certaines industries.

Une nouvelle technologie de fabrication et de recyclage calorifique laissent beaucoup espérer pour l'avenir. Certaines industries pourront réduire d'environ 50% leurs besoins énergétiques par unité de production.

A Hamilton, Dofasco se sert de l'ordinateur pour vérifier l'utilisation de son énergie et en éliminer les pertes. Grâce à de nouveaux procédés techniques, Dofasco utilise actuellement 25 millions BTU-énergie pour produire une tonne d'acier, comparé à la moyenne aux U.S.A. de 37 millions de BTU.

Au nouveau siège social de l'Hydro-Ontario, un nouveau système unique, utilise trois énormes réservoirs pour recueillir l'eau qui est ensuite circulée à travers l'édifice, échangeant chaleur ou froid selon les besoins. On s'attend à économiser environ \$150,000 par an.

Au Québec et en Colombie-Britannique, Alcan a réduit ses besoins d'énergie par livre d'aluminium de presque 10% et elle continue ses efforts.

Le nouveau système d'une manufacture de ciment

en Allemagne réduit de 60% les besoins énergétiques par tonne de ciment.

Il faut au recyclage de l'acier 70% moins d'énergie qu'au coulage de l'acier neuf. Dans le cas de l'aluminium, l'économie grimpe à 95%.

Dow Chemical du Canada Limitée étudie actuellement quelque 65 projets de conservation de l'énergie. Entre autres: la plupart des systèmes à puissance thermique fonctionnent à 30% de leur capacité. La succursale Sarnia de Dow Chemical a mis au point un programme appelé "Energie totale", destiné à recycler la chaleur perdue de façon à obtenir un rendement global de 83%.

Comment ça se passe à votre travail?

Rappelons d'abord que la conservation de l'énergie est un moyen direct de réduire les coûts d'exploitation, face à l'inflation et à la pénurie possible de nos ressources.

Employeur et employés y trouvent chacun leur compte. L'employeur parce que la réduction de ses coûts d'opération lui permet de maintenir des prix compétitifs et les employés parce que leur emploi dépend du succès de l'entreprise.

Chacun a son rôle à jouer. Si votre bureau, usine ou commerce ne possède pas de programme de conservation, discutez-en avec la direction et le syndicat et organisez-en un.

Les spécialistes recommandent un programme en six parties:

- le plein engagement de la haute direction et des syndicats
- l'évaluation de l'utilisation actuelle de l'énergie
- la mise sur pied d'un programme de bon entretien
- la mise en place d'une nouvelle technologie
- l'étude progressive des améliorations
- une campagne dynamique auprès du personnel

Si vous constatez des pertes d'énergie au travail ou dans votre voisinage, ne manquez pas de faire remarquer que *l'économie de l'énergie se traduit par des réductions dans les coûts.*

Le Bureau de la conservation de l'énergie et le Ministère de l'Industrie et du Commerce organisent le 24 mars à Ottawa une deuxième conférence sur la conservation dans les industries.

D'autre part, le Bureau va publier un livre intitulé *"Les premiers pas vers la conservation dans l'industrie."* Cet ouvrage sera suivi dans les prochains mois d'une série de manuels à l'intention des petites et grandes entreprises, des édifices commerciaux, des magasins et des écoles.

Pour recevoir un exemplaire de notre livre, veuillez remplir le bon ci-dessous.

Mais toutes ces mesures ne seront vraiment efficaces que si chacun fait sa part. **Ménageons l'énergie dès maintenant. Il y va de notre avenir!**

**Veuillez me faire parvenir
"Les premiers pas vers la conservation
dans l'industrie".**

NOM: _____

COMPAGNIE: _____

CENTRE D'INDUSTRIE OU DE COMMERCE: _____

ADRESSE: _____

PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____

Envoyez à: "Que peuvent faire les industries?",
Bureau de la conservation de l'énergie, Énergies, Mines et Ressources, Ottawa K1A 0E4



**Énergie, Mines et
Ressources Canada**
Bureau de la conservation de l'énergie
L'Hon. Alastair Gillespie
Ministre

**Energy, Mines and
Resources Canada**
Office of Energy Conservation
Hon. Alastair Gillespie
Minister

L'Europe vient de traverser des heures graves

LONDRES (Reuter) — Les gouvernements européens ont livré bataille à l'hydre de la spéculation, hier, sur les marchés des changes et certains indices signalent un début de renversement de la vapeur.

Outre de vigoureuses interventions des banques centrales, il a été fait appel à une panoplie de mesures, dont le relèvement du taux d'escompte et les restrictions aux mouvements des devises.

L'Italie, dont la monnaie a plongé davantage que toute autre devise européenne, a pris les décisions les plus draconiennes et les plus pénibles pour ses citoyens.

A Milan, la lire a favorablement réagi. Elle a été cotée officiellement à 875 pour un dollar alors qu'elle était tombée au taux de 888 la veille.

Le taux d'escompte italien a été relevé de quatre points, passant de huit à 12 pour cent, ce qui représen-

te une hausse sans précédent. Le loyer de l'argent a ainsi doublé en l'espace d'un mois et demi.

Hausses fiscales

De plus le gouvernement italien a décrété d'importantes hausses fiscales et pris des mesures boursières visant à décourager les spéculateurs qui jouent sur une nouvelle baisse de la lire.

La Belgique et le Danemark—deux autres pays dont les monnaies sont en difficulté—ont relevé, mercredi, leurs taux d'escompte d'un point.

La Belgique qui a, pour sa part, fait passer son taux d'escompte de six à sept pour cent, est revenue à la charge jeudi, notamment en obligeant les banques à déposer un pourcentage fixe—qui sera précisé lundi—de leurs capitaux nouveaux sous la forme d'actions de l'Etat.

Le franc belge n'en est pas

moins demeuré collé à son cours-plancher au sein du "serpent européen" sur le marché de Bruxelles. Les opérateurs ont noté toutefois une diminution des pressions qui s'exerçaient sur lui.

A Francfort, on a noté une amélioration marginale de la cote, en début d'après-midi à 16.471 marks pour 100 FB contre 6.470, cours-plancher, des trois jours précédents.

Achats allemands

La Banque centrale ouest-allemande n'a pas eu à intervenir au fixing alors qu'elle avait annoncé un achat total de 723 millions de francs belges dans les trois premiers jours de la semaine. Elle a procédé de plus à des achats bien plus importants dans le cadre des transactions normales et on pense qu'elle a acheté des francs belges de cette manière durant la matinée.

Toujours à Francfort, le florin néerlandais, autre monnaie en difficulté dans le serpent européen, a grimpé à 94.15 marks pour 100 florins. Au fixing, la banque fédérale avait, il est vrai, acheté des florins pour faire décoller la devise néerlandaise de son cours-plancher de 93.835.

La couronne suédoise est demeurée toute la journée au-dessus de son cours-plancher contrairement à la couronne danoise qui n'a pu en décoller et en faveur de laquelle la banque fédérale a dû intervenir au fixing.

A Paris, le franc français s'est affaibli, passant de 4.6850 francs pour un dollar la veille au soir à 4.7150 jeudi mais les transactions en francs ont été réduites.

Tensions vives

Il en a résulté que le système de flottement conjoint européen, qui était la veille au bord de la désinté-

gration, est demeuré toute la journée l'objet de vives tensions.

Le ministre français des Finances, M. Jean-Pierre Fourcade, qui était l'hôte d'un déjeuner de la presse a estimé cependant que le "serpent" survivrait à la crise. Il a souhaité que le système régissant le flottement conjoint, abandonné lundi par son pays soit assoupli et que la solidarité entre les participants soit accrue.

Un porte-parole de l'Elysée avait auparavant justifié la décision française par les "vifs remous qui ébranlent les marchés des changes".

Quant au deutschemark, l'un des pôles, avec le franc suisse, de la spéculation qui table sur la réévaluation, il semble que les démentis énergiques et l'attitude résolue des autorités de Bonn commencent à faire sentir leurs effets. On a pu le voir en ce qui concerne le franc belge et le florin.

La Banque centrale ouest-allemande a annoncé par ailleurs un achat de \$25 millions pour soutenir la devise américaine. Le dollar a été coté au fixing à 2.5368 marks, son taux le plus bas depuis juillet dernier et à deux pfennings au-dessous du taux de 2.5568 de la veille.

A Zurich, la Banque nationale helvétique a de nouveau procédé à des achats de dollars pour tenter d'arrêter le glissement de la devise américaine mais elle s'est refusée à en préciser le montant.

Le dollar a été coté par la suite aux environs de 2.5240-70 francs suisses contre un cours d'ouverture de 2.5250-5400 et de 2.5430-55 la veille au soir.

Le mark est tombé de 99.86-100 francs suisses pour 100 marks à l'ouverture à 99.60-70 francs suisses pour 100 marks. Dans l'après-midi, le marché avait quelque peu perdu de sa nervosité initiale.

SOQUEM ne négocie pas de participation avec Abitibi Asbestos

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Québec n'a pas autorisé SOQUEM à négocier avec La Société de minéral d'amiante d'Abitibi Ltée, filiale à 57% de Brinco Ltée, une participation importante dans l'exploitation de son gisement d'amiante sis au nord d'Amos. Et le ministre Jean Cournoyer, titulaire du portefeuille des Richesses naturelles, n'a jamais demandé à la SOQUEM d'acquiescer au moins 50% des intérêts dans la compagnie minière propriétaire du gisement.

C'est ce qu'on tenta de confirmer au SOLEIL MM. Cournoyer et Carbonneau, respectivement ministre et pdg de SOQUEM, suite à une information publiée hier à cet effet dans "le plus grand quotidien français d'Amérique".

Si SOQUEM est en contact avec la Brinco, c'est qu'elle est en relation constante avec la plupart des compagnies minières oeuvrant au Québec, désireuse qu'elle est de s'associer ou de les associer à des projets miniers concrets. Bien sûr, la situation dans l'amiante, dont l'exploitation au Québec (33.1% de la demande mondiale) est entièrement contrôlée par des intérêts britanniques ou américains, préoccupe particulièrement le ministère des Richesses naturelles et la Société minière d'Etat.

Mais pas au point de se lancer tête baissée dans un projet dont la rentabilité n'est pas assurée. Car si en octobre dernier la Brinco rendait publique son étude de faisabilité qui établissait à \$260 millions le coût de mise en production du gisement d'Amos, per-

sonne ne s'est encore prononcé sur la rentabilité du projet. Minéral industriel fortement en demande, l'amiante voit sa production contrôlée par un cartel qui ne prise guère la compétition inattendue... Un fléchissement des prix pourrait bien survenir au moment de la mise en production du gisement de la filiale de Brinco. D'ailleurs, un important problème minier entrave toujours cette mise en production: les cent pieds de mort-terrain glaiseux qui recouvrent le gisement.

Une intervention dans l'amiante: pourquoi et comment

Transformé en fibres au Québec, le minéral d'amiante est cependant utilisé en majeure partie à l'étranger dans la composition de produits finis. Les produits d'amiante-ciment accaparent 70% de la production. L'économie de la fabrication de ces produits requiert donc que les fibres d'amiante soient amenées à proximité des usines qui elles doivent rayonner sur un important marché. Voilà pourquoi les usines d'amiante-ciment se trouvent à proximité des grands centres urbains américains.

"Non, la participation dans le secteur de la production d'amiante ne constitue pas la solution au problème de l'exportation de la plus-value de l'amiante québécois", avoue au SOLEIL le ministre Cournoyer. "Toutefois, l'immixtion au stade de la production nous donnerait les connaissances suffisantes pour tenter de maximiser les retombées de cette industrie chez nous. Si nous pouvons difficilement forcer les amiantifères à utiliser leur amiante au Québec, on peut à tout le moins revendiquer un droit de premier refus sur toute nouvelle usine

destinée à traiter à l'étranger un produit de notre sous-sol!

"Voilà pourquoi j'ai demandé à la SOQUEM de suivre de plus près l'évolution au dossier de la mise en production du gisement de la Société de minéral d'amiante d'Abitibi."

Et le gisement de McAdam Mining?

Cet intérêt du ministère des Richesses naturelles pour le développement d'une industrie secondaire de l'amiante survient justement au moment où la Rio Algom Mines Ltd de Toronto, filiale du groupe minier Rio Tinto Zinc de Londres et à ce titre soeur jumelle de Brinco de Montréal, a

engagé quatre foreuses sur le gisement d'amiante de McAdam Mining, dans la région de Chibougamau.

De source bien informée, LE SOLEIL a appris que ce programme de forage de dernière minute, profitant de la complexité des glaces du lac Roberge sous lequel repose une bonne partie du gisement, vise à déterminer l'aire de mise en production à ciel ouvert.

Le groupe Rio Tinto Zinc a-t-il décidé de mettre en production le gisement de McAdam Mining, sur lequel Rio Algom Mines acquiert un intérêt de 70% moyennant ouverture d'une mine, plutôt que d'aller de l'avant avec le coûteux projet d'Amos?

Tout porte à le croire, car le marché de l'amiante ne peut supporter le mise en production simultanée de deux gisements de pareille envergure.

Les plans prévoient la mise en production du gisement de la Société de minéral d'amiante d'Abitibi à raison de 220,000 tonnes de fibres d'amiante des catégories 4T à 7D par année. La mise en production du gisement de Chibougamau entraînerait une production de 100,000 tonnes de fibres d'amiante de catégories 4, 5 et 6. Le premier projet est estimé à au moins \$260 millions tandis que le second ne coûterait que \$70 millions.

Les milieux boursiers n'ont pas réagi à la publication du quotidien montréalais.

Whelan VS les cultivateurs: les consommateurs paieront

un commentaire de
Marc LESTAGE

N'en déplaise aux producteurs de lait de transformation du Québec, le ministre fédéral de l'Agriculture Eugene Whelan ne modifiera certes pas son attitude quant à la prochaine politique laitière en dépit des pressions exercées jusque-là par les producteurs, le ministre de l'Agriculture du Québec et le caucus libéral du Québec tout entier.

Il existe, en effet, suffisamment de moyens faciles pour contourner cette difficulté sans que le gouvernement fédéral en soit réduit à battre pavillon sous les pressions de "l'opinion publique".

Plusieurs groupements ont suggéré des moyens pour réhabiliter les revenus des cultivateurs. Dans tous les cas, le plus facile d'application à l'heure actuelle prendrait la forme d'une augmentation de 8 cents la livre de beurre, 11 cents la livre de fromage et 4 cents la poudre de lait, à compter du premier avril prochain. Faites donc des provisions.

La Commission canadienne du lait et tous les ministres de l'Agriculture canadiens ont tiré profit à de nombreuses reprises de la complexité des programmes de soutien des prix des produits laitiers pour se sortir d'une mauvaise situation ou faire croire à un élan de générosité, depuis belle lurette. Il ne paraît pas nécessaire que M. Whelan doive faire semblant de plier l'échine. La conclusion la plus plausible dans le scénario actuel

préconise certains réajustements de quotas et l'accroissement de la masse monétaire disponible pour les cultivateurs grâce à des augmentations du prix du beurre, du fromage et de la poudre de lait au consommateur.

La solution aurait pour tout le moins le mérite d'atténuer le ressentiment dans la classe agricole et de fixer un nouveau fleuron à la couronne des preux politiques qui ont pris sur eux, depuis quelques semaines, de livrer bataille du côté de l'UPA.

En procédant ainsi, le ministre Whelan et la Commission canadienne du lait auront également raison. Le ministre-cultivateur de l'Ontario a conjugué à tous les temps, depuis un mois, que le prochain budget de soutien du prix du lait ne dépassera pas \$266 millions, en 1976, et que la production sera limitée à 9,5 milliards de livres.

Pour sa part, la Commission canadienne du lait n'a pas toute l'influence qu'on lui reconnaît généralement. Il s'agit d'un comité de coordination qui tente au mieux d'administrer une politique précise qui lui est dictée une fois l'an par le cabinet (et non pas M. Whelan) en fonction des ressources budgétaires du Trésor fédéral et de la politique d'échange des produits agricoles du ministère de l'Industrie et Commerce canadien.

Or, M. Whelan a déjà été informé que la CCL pourra disposer de \$266 millions, en 1976, pour

soutenir le prix des produits laitiers. La commission doit se le tenir pour dit. Un point c'est tout.

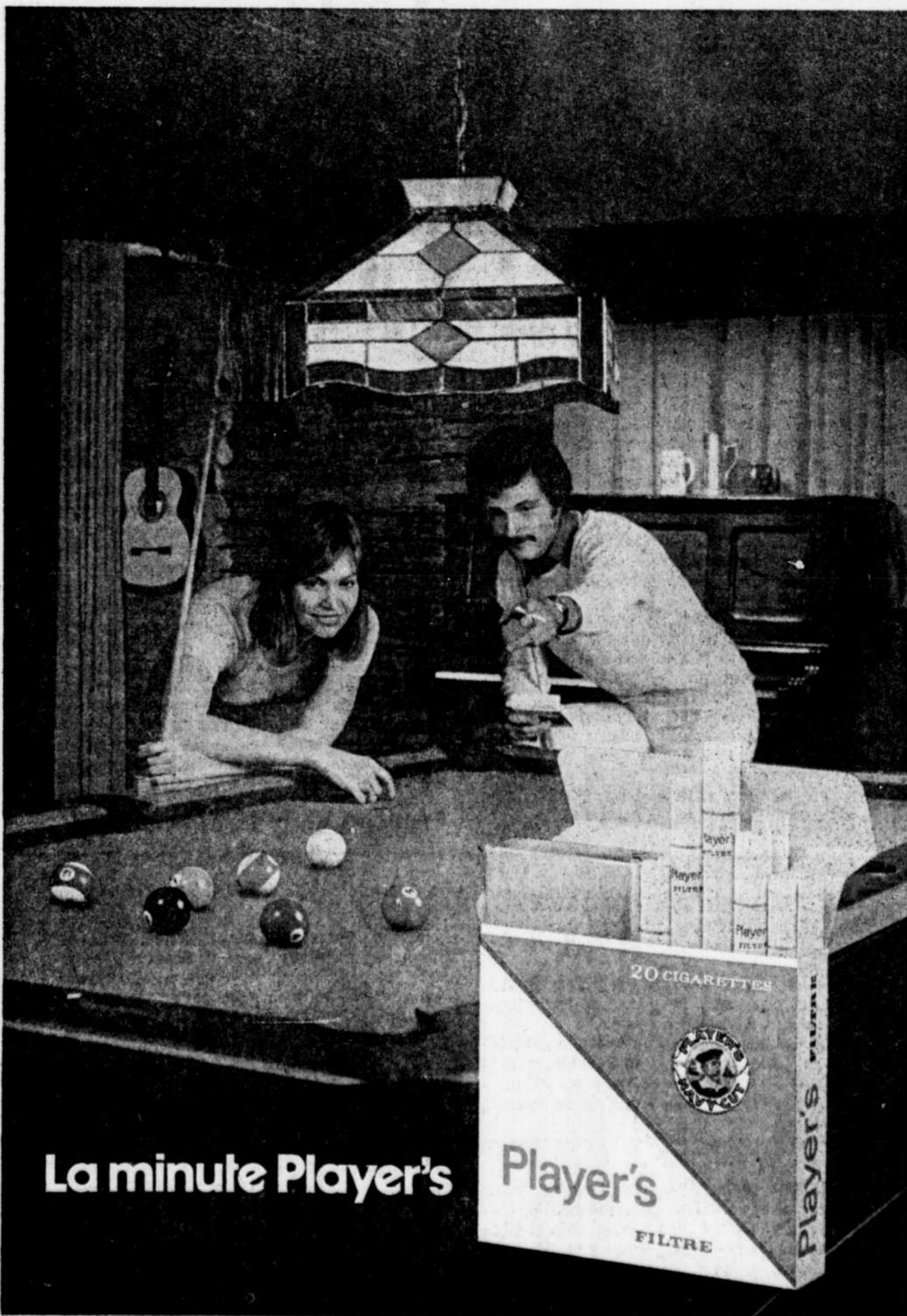
Qui va payer?

La situation des derniers jours est donc fort simple. Le budget fédéral est réduit. Les revenus des producteurs tombent également. Les agriculteurs sont furieux, ils font des représentations à leurs députés. Les députés fédéraux du Québec sont scandalisés. Ils organisent la résistance.

Le gouvernement provincial n'est pas vraiment concerné dans cette affaire puisque la stabilité des prix du lait de transformation a toujours été assurée par le fédéral. Par contre, au Québec, plus de la moitié des fermes produisent du lait. Ainsi, les producteurs de lait de transformation du Québec reçoivent du fédéral sous forme de subside laitier un montant équivalant à tout le budget du ministère de l'Agriculture du Québec. Il paraît donc normal que le ministre Kevin Drummond se lance dans la bataille. Bien sûr, il approuve les représentations des cultivateurs.

Le problème n'est cependant pas réglé. Ce qu'il faut pour maintenir le prix du lait durant la prochaine année, ce sont des revenus supplémentaires. Comme il n'y a pas moyen de les obtenir du gouvernement, ce sont les consommateurs qui devront payer.

Ainsi, tout le monde sera content. Enfin presque...



La minute Player's

Player's

FILTRE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Format régulier: "goudron" 19 mg, nicotine 1.4 mg.

Volume des transactions: 2,110,000 actions — Industries: 191.92 en baisse de 0.34

[illegible]

new york

Volume des transactions: 20,330,000 actions — Dow Jones: 979.85 en baisse de 6.14

[illegible]

montréal

Volume des transactions: 427,000 actions —
Industries: 203.36 en baisse de 0.08

fonds
mutuels

Stand	Gid	4000	22	22	22	
Stafrd		1000	56	56	56	+1
Sull	a	4400	175	174	174	+4
Talismn		7500	18	17	18	+1
Un	Asbes	7500	\$5¼	5½	5½	
W Q	Mn	22583	21	20	20	-1

Marché calme à Londres

LONDRES (PC) — Cours variés et peu d'activité, hier à la Bourse de Londres.

Selon les experts, les baisses enregistrées au cours des deux séances précédentes ont attiré les investisseurs vers certaines valeurs mais la tendance n'était pas assez soutenue pour causer un redressement du marché.

L'indice du Financial Times progressait de 0,2 et s'établissait à 397,4 à la mi-séance.

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANPA) de chaque fonds.	Raymond Inc	4.98	Security Venture	4.55	Pacific Ref	5.01	Venture	2.71
	United Group		Venture Ref	3.72	Pacific US	4.49	Purolan	10.42
	Alcan	4.17	Venture		PNL		Scotdale	6p
	R	4.49	Universal	8.10	Ymond	10.66	Scotdale	9p
	Alcan	1.24	Energy	8.10	Kanadian	1.99	Scotdale	1.00
	Alcan	2.08	Energy	8.10			Scotdale	5p
	Alcan	2.08	Energy	8.10			Scotdale	5p

[illegible]

Special	3.08	1/2 Mutual	5.37	1/2 Interntl	7.83	1/2 Indst	Eq	5.20
All Canadian	3.08	1/2 Retirement	5.56	1/2 Mortgage	10.13	1/2 Indst	Gh	15.81
Compound	5.39	1/2 Provid	Mu	7.04	1/2 Capital	Gh		
Dividend	5.74	1/2 Provid	Sik	5.20	1/2 Chose	1/2 Indst	Inc	21.26
Northern	3.60	1/2 What Res	Gth	3.79	1/2 CHL Group		Paris	10.31
Revenue	3.22	1/2 Planned	Invest	6.76	1/2 Y Growth			5.00
Eq						1/2 Keytone	Gr	

Venture	2.78	Canada	Com	5.03	YrH	Energy	2.30	Canada	5.73
4000	2.99	Canada	Grn	2.00	YrH	Gen	4.56	Can	4.2
Calvin	1.43	Pld	Resour	5.25	YrH	Gen	4.36	Can	S-1
Astroland	1.43	Pld	Sec Inc	5.25	Unvest	5.30	Can	S-4	3.61
CF	1.10	Bours		4.16	Cap	4.44	Polars		3.55
Group		Reven	Br	2.86	YrH				3.55
Common	9.81	American	Can	5.03	Conz	7.47	Worhous	Br	2.86
Growth	13.85	Canadian		6.58	Phy	4.24	Monborough		4.83
Income	6.43	Retire	614	4.26	Interac	7.23	Nitrago		14.05
Income	4.65	Privat	6.97	4.75	Br	4.75	Br	Group	
Invest	3.33	Prudential		5.76	PEP	5.34	Canada		4.85
Venture	3.36	Growth		5.02	YrH	2.19	Equity		6.59
Viking	5.16	Income		5.02	PEP	2.43	Equity		5.16
Guardian		Canadian		8.96	YrH	4.32	Gen	Wim	14.32
Enterprise		American		8.96	YrH	6.48	Oppenher		6.46
GAS Corp	9.28	Canadian		6.14	Drain	6.11	Pemberton	Br	
NGIS Inc	2.91	Retire	614	1.18	Br	11.38	Br	5.38	
Income	8.93	Br	12.56	Br	12.56	Br	12.56	Br	5.38
North	2.91	Br	12.56	Br	12.56	Br	12.56	Br	5.38
Br	2.91	Br	12.56	Br	12.56	Br	12.56	Br	5.38

le dollar

MONTREAL (PC)— Le dollar américain, en numéraire canadien, a fermé hier en perdant 3-50 à \$0.9846. La livre sterling a baissé de 13-50 à \$1.8934.

A New York, le dollar canadien a gagné 3-50 à \$1.0156, et la livre sterling a perdu 3-20 à \$1.9230.

Mer de Beaufort: décision dans un mois

MONTREAL (par Jacques FORGET) — Dome Petroleum Ltd de Calgary qui entend commencer cet été un programme de forage à long terme de plusieurs centaines de millions de dollars en Mer de Beaufort ne saura qu'à la mi-avril si elle peut procéder comme convenu.

Suite à des pressions du département d'Etat américain, le gouvernement d'Ottawa a décidé de proroger d'un mois sa prise de décision quant au projet de Dome Petroleum. Le ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord, M. Judd Buchanan, a affirmé que plus de temps était nécessaire pour consulter les Américains, différents ministères fédéraux et les Indiens et Esquimaux

des Territoires du Nord-Ouest.

La Mer de Beaufort se situe dans le prolongement du Delta du Mackenzie, à la frontière commune de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Infestée d'icebergs durant la courte période estivale, la Mer de Beaufort est un point de mire géologique. Les experts de Dome Petroleum en estiment le potentiel géologique maximum à 320 trillions de pieds cubes de gaz et à 40 milliards de barils de pétrole.

Washington a exercé au cours des dernières semaines de fortes pressions pour qu'Ottawa remette sa décision jusqu'à ce que les spé-

cialistes américains aient pu déterminer plus précisément les effets écologiques éventuels de l'exploration pétrolière et gazière dans les eaux de l'Ouest arctique canadien.

Dome Petroleum menacée

Le programme initial de Dome Petroleum pour sa campagne de forage de l'été '76 en Mer de Beaufort prévoyait deux forages. Pour le compte de la compagnie pétrolière, deux vaisseaux cargos sont en conversion à Galveston au Texas pour être transformés en bateaux de forage. Bien que le programme de construction soit en retard, les deux navires doivent toujours commencer leurs travaux en Mer de Beaufort le 1er juillet. Toutefois, le coût des travaux de

conversion est déjà passé de \$120 à \$130 millions et menace de grimper jusqu'à \$150 millions.

Pour Dome Petroleum, ce retard est menaçant. Dans son rapport annuel '75, publié en février, la compagnie affirmait avoir répondu pour l'essentiel aux exigences fixées par Ottawa pour explorer le sous-sol de la Mer du Nord. Si la campagne de l'été '76 (juillet et août) devait "tomber à l'eau", des accords d'association entre Dome Pet et nombre d'autres entreprises pétrolières détenant des permis d'exploration pourraient être annulés. La compagnie pourrait en subir un préjudice difficilement réparable.

Pour tenter de se sortir de

ce mauvais pas, Dome Pet a appelé à la rescousse Petro-Canada lui proposant une participation dans son programme d'exploration en Mer de Beaufort, moyennant des investissements de \$40 à \$50 millions. Dome Pet prévoit dépenser de \$300 à \$400 millions dans les années à venir pour sonder le sous-sol de la Mer de Beaufort.

La toute nouvelle société d'Etat pétrolière ne se serait pas montrée des plus intéressées, davantage préoccupée d'acquiescer les intérêts canadiens d'Atlantic Richfield.

Les investisseurs ont mal réagi aux délais supplémentaires imposés par Ottawa. Le titre de Dome Pet ne vaut plus que \$32 après avoir touché un haut de \$37 de puis janvier.

Les aciéries fonctionnent à 80% de la capacité

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les aciéries canadiennes opèrent à près de 80% de leur capacité, selon les statistiques que vient de publier Statistique Canada sur la production d'acier au pays de la mi-février à la mi-mars.

Pour la dernière semaine où des données sont disponibles, celle du 13 mars, la capacité est de 79,9% avec une production de 283,216 tonnes.

Les aciéries canadiennes peuvent donc espérer connaître un premier semestre presque aussi bon que la première moitié de 1975, alors que leur production fut de 81% au premier trimestre et 82,9% au second trimestre.

La deuxième moitié de l'année écoulée fut particulièrement difficile, la production ne s'établissant qu'à 69,1% de la capacité au troisième trimestre et à 73,4% au dernier quart, ramenant la production totale de l'année à seulement 76,5%. Soit 14,1 millions de tonnes d'acier produites contre 14,8 millions de tonnes en 1974, 14,5 millions de tonnes en 1973 et 12,9 millions de tonnes en 1972.

Dès le mois de décembre, la production a commencé à relever la tête: 1,185,461 tonnes d'acier furent produites, les aciéries opérant à 75,7% de leur capacité totale. Correction en janvier avec 1,149,951 tonnes ou 73,4% de la capacité mais reprise en février avec une production estimée à 1,150,000 tonnes soit 78,5% de la capacité.

La production demeure toutefois légèrement moindre qu'à pareille date en 1975. En fait, à 2,3 millions de tonnes pour janvier et février, elle s'établit à 4,2% de moins que les 2,410, 173 tonnes produites à l'occasion des deux premiers mois de l'an dernier.

M. J.G. Sheppard, vice-président exécutif de Dominion Foundries & Steel Ltd (Dofasco), prédit que les expéditions et la consommation d'acier augmenteront de 7% cette année au Canada. A plus long terme, la croissance dans les expéditions do-

restiques jusqu'en 1990 devrait s'accroître au rythme de 5%.

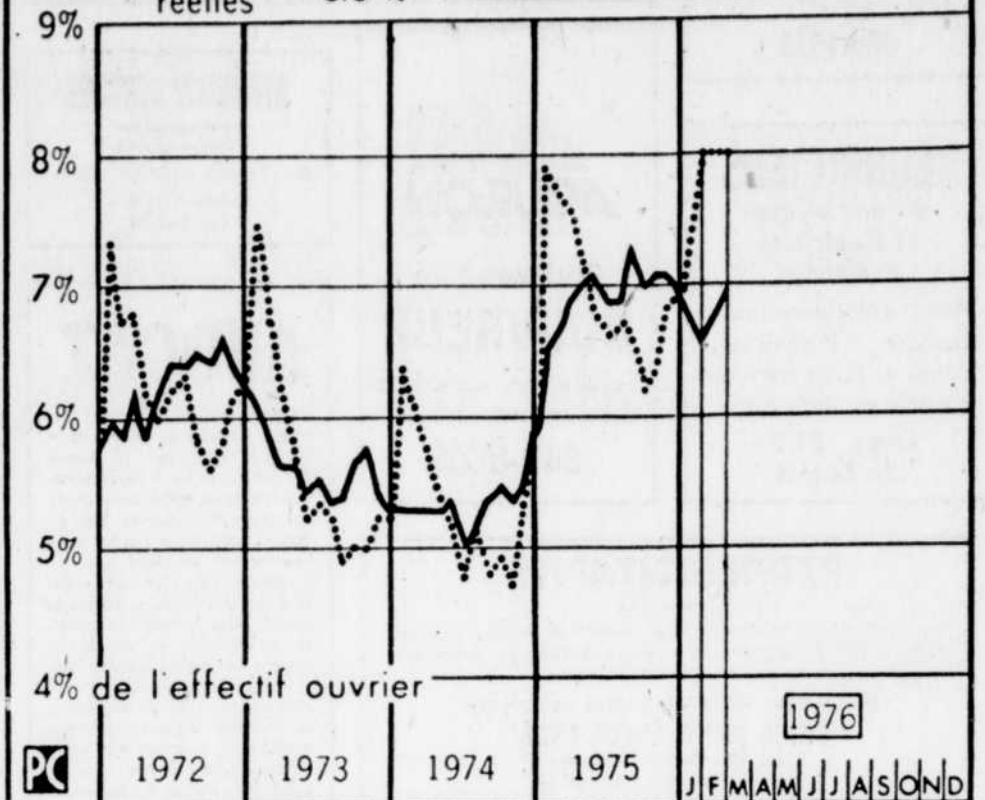
Confiant d'une reprise dans le secteur de l'acier, les investisseurs se sont montrés agressifs sur les titres d'acier depuis quelques jours. Stelco fermait hier à \$29, Dofasco à \$27 et Algoma Steel à \$26.

Les courtiers sont optimistes. Alors que Stelco a réalisé \$3,60 l'action en 1975, Midland, Doherty entretient \$3,80, Wood, Gundy \$4,10, Greenshields \$4,30 et Nesbitt, Thomson entre \$4,30 et \$4,75. Algoma Steel a enregistré des gains de \$3,21 l'an dernier, Midland, Doherty prévoit \$3,30 cette année, Wood, Gundy \$4,10, Greenshields \$4,25 et Nesbitt, Thomson entre \$4,55 et \$5. Dofasco vient de faire \$3,46 l'action, pour l'année en cours Midland Doherty envisage \$3,60, Greenshields \$4, Wood Gundy \$4,25 et Nesbitt, Thomson entre \$3,75 et \$4,25.

Chômage

Mi-février

Données désaisonnalisées 7.0 %
Données réelles 8.0 %



Effectif ouvrier 9,978,000

Sans travail 800,000

6 million de travailleurs

J F M A M J J A S O N D

Chômage stable

Statistique Canada a révélé que le nombre des chômeurs en février était identique à celui de janvier, soit 800,000 sans-emploi, ce qui représente, après l'ajustement saisonnier, un taux de 7% par rapport à 6.6% en janvier. En 1975, le taux national de chômage était de 6.7%, après ajustement saisonnier. La plus importante hausse du chômage a été enregistrée à Terre-Neuve où le taux est passé à 13.1%. Au Québec, le nombre de sans-emploi a augmenté de 0.6%.

Le Canada produit moins et importe plus d'électricité

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Canada a produit 6.3 millions de kilowatts-heure en moins l'an dernier et a dû hausser ses importations d'électricité en provenance des Etats-Unis de 63.3%, selon des chiffres que vient de publier Statistique-Canada.

Toujours excédentaire, notre balance commerciale au poste de l'électricité s'est néanmoins sensiblement améliorée. De 13 millions de kilowatts-heure en 1974, nos surplus ne se chiffrent plus qu'à 7.4 millions de kilowatts-heure (KWH). Les responsables sont la Colombie-Britannique et l'Ontario qui ont respectivement doublé, à 1.1 million KWH et augmenté de 50% à 2.7 millions KWH leurs importations.

Phénomène plus inquiétant, notre production d'électricité a diminué de 2.3% à 272.6 millions KWH alors que l'utilisation n'a reculé que de

0.3% à 265.2 millions KWH. Un porte-parole de l'Hydro-Québec nous a expliqué que la production pouvait varier en plus ou en moins d'une année à l'autre, selon les projections de la demande mais aussi les difficultés rencontrées aux nouvelles usines ou tout simplement à cause d'un pouvoir hydraulique moins fort. Quant à la légère baisse de consommation, la première responsable en serait la longue grève nationale des pâtes et papiers.

L'étude plus approfondie des données sur la production, la consommation, l'importation et l'exportation d'électricité pour 1975 tend davantage à démontrer un commerce canado-américain d'arbitrage, puisque notre production d'électricité (272.6 millions KWH) égale notre consommation (265.2 millions KWH) plus la différence entre nos exportations (11.4 millions KWH) et nos importations (tout près de 4 millions KWH).

Production, consommation et importation d'électricité (en milliers de kilowatts-heure)

	1975	1974	Variation
Production	272,636,080	278,969,230	- 2.3%
Utilisation	265,223,589	266,012,738	- 0.3%
Importations	3,985,649	2,441,047	+63.3%
Exportations	11,398,140	15,397,539	-26.0%

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire de Sillery se tiendra mercredi le 31 mars 1976, à 20 heures, au sous-sol de l'Eglise St-Charles-Garnier (entrée près de la chapelle St-Alphonse) pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel ou 31 janvier 1976.

Lise Julien
Directeur

carrières et professions

pour faire passer vos annonces dans cette page remplissez

647-3266

REPRESENTANT

Représentant bilingue avec expérience dans la vente de bijoux demandés. Territoire: province de Québec sauf Montréal. Téléphonez à M. Stein ou à M. R. Ben-David à:

1-514-871-1161

REPRESENTANT DEMANDE

pour machinerie de bureau

Expérience si possible, mais non nécessaire; possédant une 12e année de scolarité. Communiquer avec:

Berthio St-Hilaire

525-4692

A.B. Machines Inc.

685 boul. Langellier, suite 200, Québec.

DISTRIBUTEUR EN ALIMENTATION recherche

UN HOMME SERIEUX ET EXPERIMENTE

Attaché au service des achats et responsable de l'entrepôt. Salaire selon compétence. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dépt 7892 — Le Soleil

COMPTABLE DEMANDE

Par une compagnie de construction dans la région de Beauport.

QUALIFICATIONS DEMANDEES:

3 ans d'expérience dans la comptabilité; expérience dans la collection; bonne connaissance de l'anglais.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une photographie avant le 26 mars à:

C.P. 5220, Beauport, Qué.

appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7837	1000 uniformes pour les agents de la Sûreté du Québec.	Montréal
7832	Clôture de la soumission: 31 mars 1976, 15.00 heures.	
7832	109 camionnettes P.T.C.	Québec & Montréal
7833	95 camionnettes P.T.C.	Québec & Montréal
7834	7,500 lb (4X2) cabine multiplace.	Montréal
7834	9 camionnettes P.T.C.	Québec & Montréal
7835	6 fourgonnettes P.T.C.	Québec & Montréal
7836	8,200 lb (4X2).	Québec & Montréal
7836	9 automobiles régulières, familiales.	Montréal
7838	Clôture des soumissions: 2 avril 1976, 15.00 heures.	
7838	Echantillons de peinture pour le marquage des routes.	Québec
7838	Clôture de la soumission: 14 avril 1976, 15.00 heures.	

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

150 EST, BOUL. ST-CYRILLE

QUEBEC, QUE. G1R 4X8

TEL: 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général,

Gaston Oulmet.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

Projet no: 443-55-01-6 — Centre Culturel. Aménagement du Conservatoire de Musique, Trois-Rivières.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les Plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du ministre des Finances. Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale",

5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. (Tél.: (418) 643-5564).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q., ainsi qu'à l'Association de la Construction de la Mauricie Inc., 400 rue Williams, Trois-Rivières, P.Q. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$36,000.

Clôture des soumissions: 15.00 HEURES
MERCREDI LE 14 AVRIL 1976.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Jean-Claude Careau, ing.

Sous-Ministre par intérim.

MINISTRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE A QUEBEC

PROJET NO: E-4-11-1-2 — Travaux de rénovation et modifications à l'entrepôt du Parc de Percé, comté de Gaspé.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$35 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents sera faite aux adresses suivantes:

1. Demontigny, Dion, Métivier, Gagnon
Architectes
1090, Louis-Riel
Québec, P.Q.
G1W 4A3

2. Jean-Marie Marquis & Associés
Ingénieurs conseils
471, avenue de la Cathédrale
Rimouski, P.Q.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec ainsi qu'à l'Association de la construction du Bas St-Laurent, 136 rue St-Louis, Rimouski.

GARANTIES

1. Entrepreneur général.

L'entrepreneur général devra fournir avec sa soumis-

sion un chèque visé au montant de quinze mille dollars (\$15,000) à l'ordre du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ou un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance, autorisée à porter caution judiciaire et acceptable par le Propriétaire attestant que la dite compagnie d'assurance est disposée à fournir au nom du soumissionnaire, si le contrat lui est adjugé, un cautionnement d'exécution et un cautionnement d'obligations pour gages, matériaux et services chacun de ces deux cautionnements d'une valeur égale à cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

L'entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis lui fourniront à leurs frais un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services chacun pour cinquante pour cent (50%) du montant de leur soumission.

2. Sous-traitants
Les soumissions des sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé, établi à l'ordre du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, d'une valeur de dix (10%) pour cent du montant global de leur soumission ou d'un cautionnement de soumission de la même valeur envers le Propriétaire mais transférable à l'Entrepreneur général adjudicataire, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours (90) de la date d'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS

Les sous-traitants assujettis devront déposer leur soumission avant le 6 avril 1976 à 15.00 heures à:

Bureau des Soumissions Déposées

375, rue Verdun

Québec, P.Q.

Bureau des Soumissions Déposées

136, rue St-Louis

Rimouski, P.Q.

Les Entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant le 9 avril 1976 à 15.00 heures à:

Service du Génie

Ministère du Tourisme, de

la Chasse et de la Pêche

Place de la Capitale, 16e étage

150 est, boul. St-Cyrille

Québec, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

LE SOUS-MINISTRE

MICHEL DUCHESNEAU.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

carrières et professions

pour faire paraître
vos annonces dans
cette page, composez

647-3266

SECRETAIRE

demandée
Pour bureau de comptables agréés.
Possédant au moins 2 ans d'expérience, une bonne connaissance de la dactylographie et sténographie est requise. Salaire selon compétence et expérience.
688-1035

MECANICIEN

(classe B)
Expérience gaz et Diesel,
camions Ford. Contacter:
M. Gilles Légaré
Tél.: 683-1588

PRENDRAIS COMPTABILITE TENUE DE LIVRES

Ecrire à:
Dépt 7894 - Le Soleil

SECRETAIRE bilingue

Pour bureau d'avocats. Expérience légale requise. Salaire jusqu'à \$10,000. Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 7898 - Le Soleil

ASSURANCES GENERALES

Secrétaire pour travail général de bureau.
BERNIER, GARON & ASSOCIES
Charlesbourg
628-4125
(demander M. Verret)

SECRETAIRE

Secrétaire pour assister comptable d'un bureau d'avocats. Communiquer à:
647-1611

TECHNICIENS en mécanique et électricité demandés

Avec expérience pour bureau d'ingénieurs-conseils. Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 7893 - Le Soleil



AQUILON
CONSTRUCTION INC.
**Recherche un
COUVREUR**
Salaire et conditions
des plus avantageux.
849-5608

HYGIENISTE DENTAIRE

demandée
Pour avril
Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 7896 - Le Soleil



**LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE DE L'OUTAOUAIS**

DEMANDE
DANS LES PLUS BREFS DELAIS DES ENSEIGNANTS QUALIFIES DANS LES MATIERES SUIVANTES:

Arts plastiques et communication de masse
Chimie
Anglais langue seconde
Musique (flûte et guitare)
Mathématiques
Initiation au droit

Les personnes intéressées doivent communiquer avec les Services du Personnel au numéro de téléphone suivant:
(819-771-7311)

AVOCAT

Un poste est ouvert à un jeune avocat, membre du Barreau de la Province de Québec, au bureau parisien d'une étude légale mont-réalisée. La compétence du candidat doit être justifiée par un dossier académique d'ordre supérieur et par au moins trois ans d'expérience en droit commercial et droit des affaires, y compris la fiscalité. Une parfaite connaissance du français et une bonne maîtrise de l'anglais sont essentielles. Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence. Les candidats intéressés sont invités à soumettre une demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae à MM. Phillips & Vineberg, 1 Place Ville - Marie, Suite 930, Montréal, aux soins de Douglas C. Robertson.

REPRESENTANTS

demandés
Pour vente de pièces d'automobiles. Automobile fournie, dépenses payées, bénéfices marginaux usuels, salaire de base plus commission. Inutile de se présenter sans expérience. S'adresser à:
M. Clément Vallières, gérant des pièces
DENIS PEPIN AUTOS LTEE
2500, des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, Qué. Tél.: 653-2861

MEUBLES, MENUISERIE, EBENISTERIE REPRESENTANT demandé

Compagnie québécoise bien établie a un besoin urgent d'un représentant expérimenté pour la région de Québec. Si vous avez les contacts avec les manufactures de meubles, menuiserie ou ébénisterie, vous êtes notre homme. Salaire selon compétence, commission, automobile, dépenses, etc.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 7880 - Le Soleil

COMMIS-COMPTABLE DEMANDEE

FONCTIONS:
Enregistrement journal des achats et caisse recettes.
Balance de vérification.
Autres tâches reliées à la comptabilité.
EXIGENCES:
Minimum de 2 ans d'expérience en comptabilité.
La connaissance du système P.S.M. serait un avantage.
SALAIRE A discuter.
Envoyer curriculum vitae à:
Mme W. Arseneault, C.G.A., contrôleur
ZABE LE BOTTIER ET PANTALONNIER LTEE
4780, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, Qué.

REPRESENTANT

Manufacturier confiseur requiert les services d'un représentant pour la région de Québec et du Bas-du-Fleuve, de préférence avec expérience de la vente, pour visiter pharmacies, magasins départementaux et alimentaires. Voiture fournie, dépenses payées, salaire et boni intéressants.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 7899 - Le Soleil



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
**ANALYSTE A L'ADJOINT
AU CONTROLEUR**

SOMMAIRE DU POSTE:
— Assister l'adjoint au contrôleur dans ses fonctions.
— Participer avec lui aux projets spéciaux.
— Participer à la validation des différents contrôles.
EXIGENCES:
— B.A.A. option comptabilité.
— Minimum de 2 ans d'expérience dans la moyenne entreprise ou un bureau de comptable agréé.
QUALITÉS REQUISES:
Facilité de communication parlée et écrite, discrétion, diplomatie et dynamisme.
REMUNÉRATION:
Selon la compétence du candidat, régime avantageux de bénéfices marginaux.
LIEU DE TRAVAIL: Montréal.
Faire parvenir curriculum vitae au:
Directeur du personnel
Société des Alcools du Québec
C.P. 1058, Place d'Armes, Montréal H2Y 3J8

TECHNICIEN EN GENIE OU ARCHITECTURE

Notre département de contrats commerciaux recherche un assistant ayant les qualifications suivantes:

- 1) Expérience en estimation à l'aide de plans et devis.
 - 2) Connaissance ou expérience dans les techniques de vente.
 - 3) Expérience dans la gestion et l'exécution de projets de construction.
 - 4) Capacité de prendre des initiatives personnelles et des responsabilités.
 - 5) Agé de 25 à 35 ans.
- Une expérience dans les couvre-planchers serait un avantage important. Salaire, selon qualifications et compétences.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

ÉMILIE ROCHETTE & FILS LIMITEE
a/s Monsieur Marcel Giguère,
555 de la Couronne,
C.P. 1543, Terminus, Québec, P.Q.
G1K 7H6

UNE CARRIERE AVEC DUN & BRADSTREET

Recherchons des candidats pour préparer des analyses de crédit. Doivent être parfaitement bilingues, posséder des aptitudes pour éditer des rapports de crédit et rencontrer des hommes d'affaires.
Expérience en comptabilité, crédit ou finance serait un avantage.
Nous offrons bon salaire de base et bénéfices avantageux. Avancement rapide pour candidat ambitieux et agressif.

Veuillez communiquer entre 10h.00 et 11h.00 a.m. ou 2h.00 et 4h.00 p.m. avec:
M. Mongeau
681-3522

UNE PROFESSION D'AVENIR

— Êtes-vous âgé de 25 ans?
— Avez-vous une formation de niveau collégial en sciences humaines?
— Songez-vous à une carrière d'éducateur ou service des jeunes?
— Aimerez-vous oeuvrer dans un centre d'accueil dit sécuritaire?
OUI!

Vous bénéficiez d'un stage d'initiation pratique en début d'emploi. Des bénéfices marginaux alléchants vous seront accordés.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 27 mars 1976 au:
CENTRE D'ACCUEIL ST-VALLIER
a/s Mme Nicole Montpetit
5960, rue St-Vallier
Montréal, Qué. H2S 2P3

PLAN DE CARRIERE

— Êtes-vous dynamique?
— Avez-vous confiance en vous-même?
— Songez-vous à une carrière d'éducateur?
— Êtes-vous âgé de 23 ans, marié ou 25 ans célibataire?
— Avez-vous complété un secondaire V?

Si oui, un plan de carrière vous est offert dans un centre d'accueil de type sécuritaire pour jeunes garçons de 12 à 18 ans.

On est à élaborer un cours accéléré au niveau collégial, option technique d'éducation spécialisée, lequel pourrait être à votre disposition éventuellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 27 mars 1976 au:

CENTRE D'ACCUEIL ST-VALLIER
a/s Mme Nicole Montpetit
5960, rue St-Vallier
Montréal, Qué. H2S 2P3

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(TRICE) DU NURSING

Hôpital Port-Cartier
soins généraux, courte durée, 19 lits
N.B. Poste à combler immédiatement.
SALAIRE: Selon l'échelle du ministère des Affaires sociales.
Faire parvenir curriculum vitae ou communiquer à:
Paul-Emile Doré, directeur général
Hôpital Port-Cartier
Port-Cartier, Qué. — (418) 766-2715

DIRECTEUR DES SERVICES AUX ETUDIANTS

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un directeur des services aux étudiants.

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services aux étudiants a la responsabilité d'organiser et de coordonner les divers services offerts aux étudiants. Il est notamment responsable des services suivants: culte et pastorale, santé et clinique, placement et assistance financière aux étudiants, loisirs, services socioculturels, résidence.

QUALIFICATIONS REQUISES

— Diplôme universitaire exigeant un minimum de 17 ans de scolarité, de préférence dans l'une ou l'autre des sphères d'activités des services aux étudiants.
— Huit (8) années d'expérience pertinente.

N.B.

Un candidat possédant une expérience moindre pourra être retenu.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Vers le 26 juillet 1976.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 19 avril 1976 à:

Roger Cabot
DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.P. 590, Gaspé
G0C 1R0

gérant de succursale PHARMACIE

LA FONCTION: Prendre charge d'une importante pharmacie dans la région de Québec.

LE TITULAIRE: Doit être licencié en pharmacie et membre du Collège des Pharmaciens de la P. de Q. Il doit posséder plusieurs années d'expérience dans le commerce de détail en pharmacie ou Québec et avoir une certaine expérience en administration et dans la direction du personnel.

LES RESPONSABILITÉS: Assumer la marche normale des opérations d'une pharmacie de détail et de tous ses services. Assumer la direction du personnel.

Toute application sera gardée strictement confidentielle. Fournir curriculum vitae et renseignements à:
DEPT 7888 LE SOLEIL

POLAROID

recherche les services de

CONSEILLERES EN LUNETTES DE SOLEIL

pour du travail à temps partiel dans la région de Québec
Nous avons un produit fantastique, une excellente réputation et une superbe organisation. Il ne manque VOUS si:
vous êtes volubile et aimez travailler avec le public;
vous pouvez travailler durant le jour de 3 à 5 jours par semaine;
vous avez votre propre voiture.
Si vous devenez Conseillère de lunettes de soleil Polaroid, votre salaire initial sera au-dessus de la moyenne mais il faudra travailler ferme. Vous aurez la responsabilité de visiter les clients, d'entretenir les présentoirs de lunettes de soleil (nettoyage et époussetage compris) et de faire la vente du produit.
Envoyer votre curriculum vitae à:

M. Richard Prévost
83 Place D'Aigremont
Ville Lorraine, Qué. J6Z 3H2

PROFESSEURS DEMANDES

Nous avons besoin de professeurs de langue française à partir du 1er septembre 1976 pour enseigner à l'École francophone, CFB Greenwood, Kings County, Nova Scotia.
Nous prévoyons un besoin de quatre professeurs, y compris un professeur/principal, pour les niveaux maternelle à septième année.
Environ 40 élèves.
Salaire selon la convention pour la Nouvelle-Ecosse 1976-77. A partir de \$10,695 pour TC4 première année d'enseignement à un maximum de \$21,070 TC6. Certificat d'enseignement donné par la province selon lettres de créance.
Prendre rendez-vous.
Les intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae (en français ou en anglais)

TEACHERS WANTED

We require starting in the school term 1976-77, teachers in French language for a Francophone School, CFB Greenwood, Kings County, Nova Scotia.
Grades Primary to Seven.
About 40 pupils.
Four teachers, including Teacher/Principal.
Salary - Nova Scotia Rate for 1976 and 1977. Range TC4 in first year \$10,695 to TC6 Maximum \$21,070.
Nova Scotia Certificate issued on credentials. Interviews may be arranged.
Apply in writing, either French or English.
TELEPHONE
(902) 678-2161
Keith M. Parker
Superintendent of Schools
Kings County Amalgamated School Board
P.O. Box 220
Kentville, Kings County
Nova Scotia

REPRESENTANT(E)

Québec, Lac-St-Jean, région Cantons de l'Est.

Cherchons candidat(e) avec expérience et initiative qui désire se créer un avenir avec une organisation nationale, progressive dans le domaine d'uniformes hospitaliers ainsi qu'industriels.

Salaire plus commission garantis; doit posséder voiture.

Toutes dépenses payées pour déplacements. De préférence, résidents de la ville de Québec.

Pour entrevue, envoyer curriculum vitae ainsi que salaire désiré à:

Marc Brousseau, directeur des ventes (Région-Est)
Angelica-Whitewear Ltée
5650 d'Iberville, Montréal, Qué. H2G 3E4

PAVILLON TOUPIN INC.

Centre d'accueil de réadaptation
pour enfants handicapés mentaux - 0 à 18 ans
**DIRECTEUR
des SERVICES PROFESSIONNELS**

Fonctions
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels a la responsabilité de la recherche, du développement et de l'évaluation des programmes et des techniques en vue d'améliorer la qualité des services à la clientèle et ce dans la perspective de la réadaptation globale.

Qualifications
Détenir un diplôme universitaire en psychologie, en psycho-éducation ou en éducation spécialisée.

Expérience
Dans le domaine relié de très près aux fonctions décrites: recherche appliquée; réadaptation.

Traitements
Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae (au plus tard le 27 mars 1976) au:

Directeur Général
PAVILLON TOUPIN INC.
C.P. 460 - Donnacona, Qué.

SECRETAIRE DE DIRECTION

Poste ouvert immédiatement

Fonctions:
● Assiste le directeur général dans ses fonctions.
● Participe à la planification et au contrôle des activités relatives.
● Coordonne les activités des services de la division.

● Assure les communications entre la compagnie, les gérants des ventes, les détenteurs de franchise et l'usine.
● Participe à la préparation des services avec les entrepreneurs-construc-teurs, tels que les achats, ventes et financement.
● Effectue toutes les autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

Exigences:
● Sténodactylo, dictaphone
● Disposée à travailler sur machine IBM avec mémoire
● Être bilingue
● 8 ans d'expérience ou l'équivalent
● Personnalité et apparence distinguée

Traitement:
Rémunération suivant les qualifications avec possibilité de progression rapide et revenus additionnels.
Pour rendez-vous: Entre 9 et 15h.

MAURICE COLLIN INC.
ACHAT ET VENTE DE TERRES
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DES MAISONS DE GEORGE LEISURE
4765 1ère AVE. CHARLESBOURG, QUE. G1H 2T3
Tél.: 626-0813
Curriculum vitae obligatoire pour rendez-vous

La qualité de construction des voitures 1976 de la Ford Motor Company vous donne des avantages aussi importants que:

Des mesures anti-rouille pour la durabilité de la carrosserie.

La meilleure moyenne d'économie d'essence parmi les trois grands fabricants d'automobiles.*

Joints de carrosserie. Un bouche-pores de vinyle est appliqué là où il y a joint de métal-contre-métal.

Coque de carrosserie. Protégée par trois couches d'émulsion acrylique pour obtenir un fini extrêmement durable et résistant à tous les temps.

Renforcement des portes. Les espaces d'écoulement ont été relocalisés et élargis pour permettre un meilleur écoulement.

Plancher. Une couche de fond à forte teneur de zinc est généralement vaporisée là et dans le couvercle du coffre à bagages.

Panneaux intérieurs des portes. Le zincrométal et la cire aluminée assurent une protection efficace à plusieurs surfaces métalliques intérieures.

Panneaux de bas de carrosserie. L'acier galvanisé est utilisé ici et dans plusieurs autres endroits importants comme les espaces de logement des roues de secours des wagonnettes.

Panneaux latéraux arrière. Cet endroit est particulièrement exposé à la rétention d'eau; on applique donc de la cire aluminée au pistolet à ces endroits difficiles d'accès.

Insonorisant. Cet élément important à la construction d'une voiture silencieuse est aussi traité avec un produit anti-rouille.

Intérieur des espaces de logement de roues. On vaporise un vinyle spécial là, dans le capot et les ailes avant.

Voici des renseignements très importants si vous songez à acheter une nouvelle voiture.

L'utilisation croissante du sel et du chlorure de calcium dans les rues a accru les dangers de la corrosion pour toutes les marques de voitures et de camions. Le sel et l'humidité réunis forment une saumure qui s'infiltre dans les moindres recoins et s'attaque à l'intérieur de la carrosserie. Face à cet environnement difficile, la Ford Motor Company a adopté une série de mesures anti-rouille pour la durabilité de la carrosserie.

Voici quelques-unes des nombreuses raisons qui font de la qualité technique des voitures 1976 de la Ford Motor Company un excellent investissement.

Procédés anti-rouille pour la durabilité.

Nos ingénieurs sont fiers des mesures anti-rouille utilisées pour protéger les voitures de la Ford Motor Company. Dans tous les modèles, plusieurs procédés différents sont utilisés pour résister à la rouille. Chacun est conçu en fonction d'un objectif précis. Et chacun est appliqué à un endroit précis pour assurer la meilleure protection.

Voici quels sont ces procédés.

Acier galvanisé.

Nous utilisons de l'acier galvanisé dans plusieurs endroits importants, comme les panneaux de bas de carrosserie au-dessous des portes, les panneaux extérieurs d'avant et les tabliers intérieurs des ailes des camionnettes, les logements des roues de secours, les panneaux régulateurs de hayons arrière et les coffres sous le plancher des wagonnettes. Lorsque l'acier ordinaire est galvanisé, il est recouvert d'un enduit contenant du zinc, un produit qui a fait ses preuves pour résister à la rouille. Certains véhicules 1976 de la Ford Motor Company contiennent plus de 9,800 pouces carrés d'acier galvanisé.

Zincrométal.

Le Zincrométal est un des plus nouveaux anti-rouille utilisé par la Ford Motor Company. Il utilise deux enduits protecteurs sur l'acier avant d'être formé en panneaux de carrosserie. Le premier enduit est une couche adhésive résistante à la rouille et cuit après l'application. La deuxième couche, une couche de zinc, est aussi traitée à la chaleur.

Le Zincrométal est utilisé dans certains des panneaux intérieurs des portes, dans les panneaux latéraux arrière des wagonnettes, et dans les panneaux intérieurs et extérieurs des hayons arrière.

La cire aluminée.

On a ajouté une couche de cire aluminée à plusieurs endroits de la carrosserie des voitures particulièrement exposés à la rétention d'eau, comme la surface intérieure des portes et des panneaux latéraux arrière. La cire aluminée est appliquée au pistolet dans ces endroits difficiles d'accès, et forme une durcissant une pellicule protectrice flexible. Ce travail est effectué par des spécialistes utilisant des tubes créés spécialement pour cette opération.

Couche de fond à forte teneur de zinc.

On utilise depuis 1960 une couche de fond à forte teneur de zinc dans les produits Ford. On la vaporise généralement sur des surfaces importantes comme la face interne des panneaux extérieurs des portes, dans des parties des planchers et dans les couvercles des coffres à bagages. Pour bien appliquer cette couche de fond, on utilise des vaporisateurs spéciaux.

Bouche-pores de vinyle.

On vaporise un vinyle spécial comme couche protectrice dans des endroits difficiles d'accès et aussi importants que les capots, les ailes avant et l'intérieur des logements de roues. De plus, le vinyle est utilisé généralement dans les joints métal-contre-métal, comme les passages de roues et les panneaux latéraux arrière et les hayons arrière des wagonnettes.

Insonorisant.

On doit une bonne part de la réputation de roulement silencieux des voitures Ford à l'utilisation judicieuse de matériaux insonorisants à l'intérieur de la carrosserie. L'addition d'un produit anti-rouille à cet insonorisant aide à prévenir la rouille.

Des vérifications constantes assurent la qualité de l'application de ces matières qui préviennent la rouille.

Il y a aussi les essais.

On retire des chaînes de production des carrosseries de voitures et de camions, et on les place dans de grandes cabines pour un essai de 10 jours sous des jets de sel. Après examen et analyse par des techniciens, on peut apporter rapidement en usine les améliorations nécessaires.

Le procédé de peinture de Ford combat la rouille.

On utilise un revêtement de phosphate pour que la peinture adhère le mieux possible à la carrosserie et pour que celle-ci résiste mieux à la rouille. Ce bain chimique nettoie la tôle de toute graisse, huile ou saleté de surface, et la recouvre de phosphate pour obtenir la meilleure surface possible pour l'application de la couche de fond.

On applique alors une couche de fond d'époxy. Pour la première couche de fond, Ford a mis au point un procédé électrolytique qui consiste à plonger toute la carrosserie de la voiture dans un réservoir rempli de peinture. On donne à la carrosserie une charge électrique positive, tandis que le réservoir est sous charge négative. Le résultat: la couche de fond se dépose par procédé électro-chimique sur les surfaces extérieures et intérieures, assurant une excellente résistance contre la rouille.

Les carrosseries de la Ford Motor Company ne sont pas toutes peintes dans des usines utilisant ce procédé électrolytique. Les autres sont vaporisées d'une couche de fond et reçoivent une protection similaire grâce à d'autres procédés pour la couche de fond, le scellement, le cirage et le zingage du métal.

Pour terminer, on vaporise trois couches d'émulsion acrylique par procédé électrostatique et on cuit l'émulsion pour former une couche brillante, durable, extrêmement solide et résistante à tous les temps.

Une meilleure carrosserie par une meilleure technique de fabrication.

Les divers panneaux de chaque voiture 1976 de la Ford Motor Company sont soudés ensemble avec grande précision, favorisant ainsi une grande solidité de carrosserie.

Les voitures intermédiaires et de taille normale sont munies d'un châssis exclusif à caisse de couple qui amortit les cahots, les vibrations et le bruit, avant qu'ils ne se fassent sentir dans la cabine. Les bruits et vibrations de la route sont encore plus réduits grâce à des supports de carrosserie en caoutchouc placés à des endroits étudiés.

Toutes les voitures plus petites ont une carrosserie monocoque entièrement soudée. La tôle de la carrosserie, la structure et la plateforme sont solidement soudées pour former une coque unique, résistante.

La construction monocoque des voitures plus petites et le châssis à caisse de couple des voitures intermédiaires et de taille normale contribuent au roulement réputé doux et silencieux des voitures de la Ford Motor Company.

Mesures plus efficaces pour éliminer les bruits, vibrations et secousses de la route.

Dans les gammes de voitures 1976 Ford et Mercury, des coussinets de caoutchouc dans la suspension avant réduisent la propagation des bruits et permettent aussi aux roues avant de reculer légèrement lorsqu'elles frappent un cahot. Ce recul contrôlé absorbe une partie du choc initial à sa source, avant qu'il n'atteigne la cabine.

Les améliorations des Ford Granada et des Mercury Monarch 1976 comprennent des coussinets de barres stabilisatrices plus doux à l'avant et un meilleur ensemble d'insonorisation. Et on a réduit les bruits dans la pompe à air thermoactive et dans le système d'échappement.

Les ressorts et les amortisseurs améliorés de toutes nos gammes de voitures ont été choisis en fonction des exigences individuelles de poids et de roulement de chaque véhicule, selon le modèle, le moteur, et l'équipement en option.

Quelle que soit la voiture 1976 de la Ford Motor Company que vous choisirez, vous profiterez des avantages d'une technique de qualité, qui contribue au roulement doux qui a fait la renommée de Ford.

Le programme d'insonorisation en neuf points.

Toutes les voitures de la Ford Motor Company offrent une douceur de roulement que vous pouvez vraiment sentir, grâce aux matériaux soigneusement choisis qui entourent la cabine et forment un écran protecteur contre le bruit et la température. A 9 endroits soigneusement choisis, des coussinets insonorisants en plastique, des isolants en fibre textile et un insonorisant vaporisé ont été ajoutés pour absorber efficacement les bruits extérieurs et pour isoler contre les températures extrêmes.

*LES VOITURES 1976 DE LA FORD MOTOR COMPANY SE SONT CLASSÉES EN TÊTE DES 3 GRANDS POUR L'ÉCONOMIE D'ESSENCE.

Lors des tests de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) sur les voitures 1976, celles de la Ford Motor Company ont réalisé la meilleure moyenne de millage en ville et sur les grand routes, par rapport au volume des ventes.

Les tests de l'EPA sont effectués au dynamomètre pour stimuler la conduite en ville et sur les grand routes. Bien que les résultats de l'EPA vous soient utiles comme base de comparaison, votre millage peut varier. Votre consommation d'essence dépendra de votre façon de conduire, des conditions de la route et de la température, et de l'entretien de la voiture.

Maintenant, vous connaissez les faits concernant la qualité de construction des voitures 1976 de la Ford Motor Company. Pour plus de renseignements, voyez le concessionnaire Ford ou Mercury le plus près. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

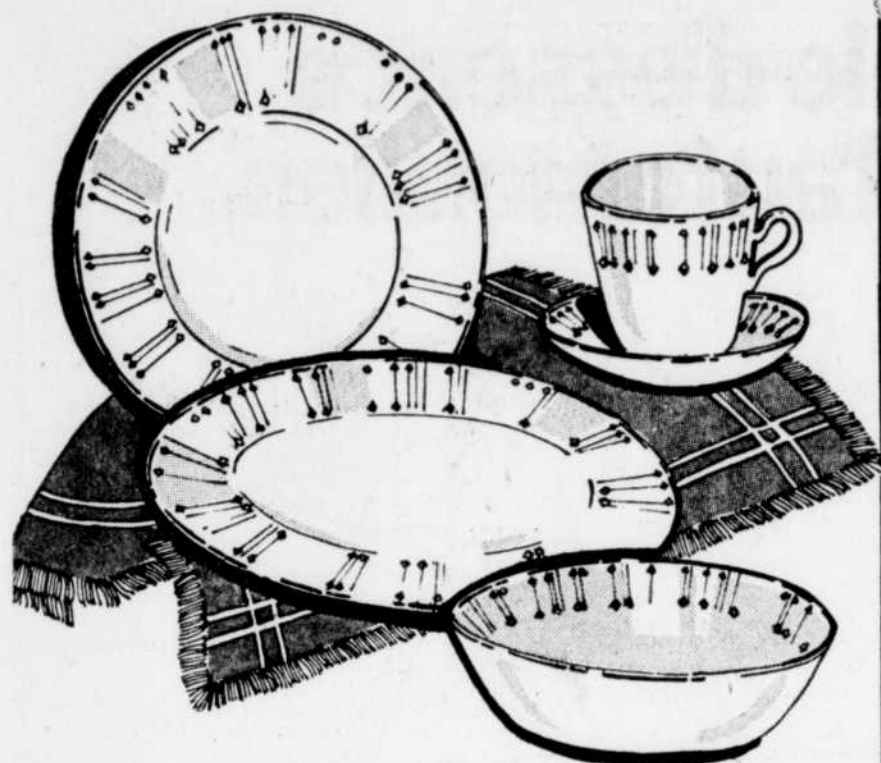


Voyez les 76 à construction de qualité et à millage amélioré chez votre concessionnaire Ford ou Mercury.

**SE
TERMINANT
LUNDI
A 5H30 P.M.**

Pollack
Mail St-Roch, Galeries Chagnon, Lévis.

vente de mars

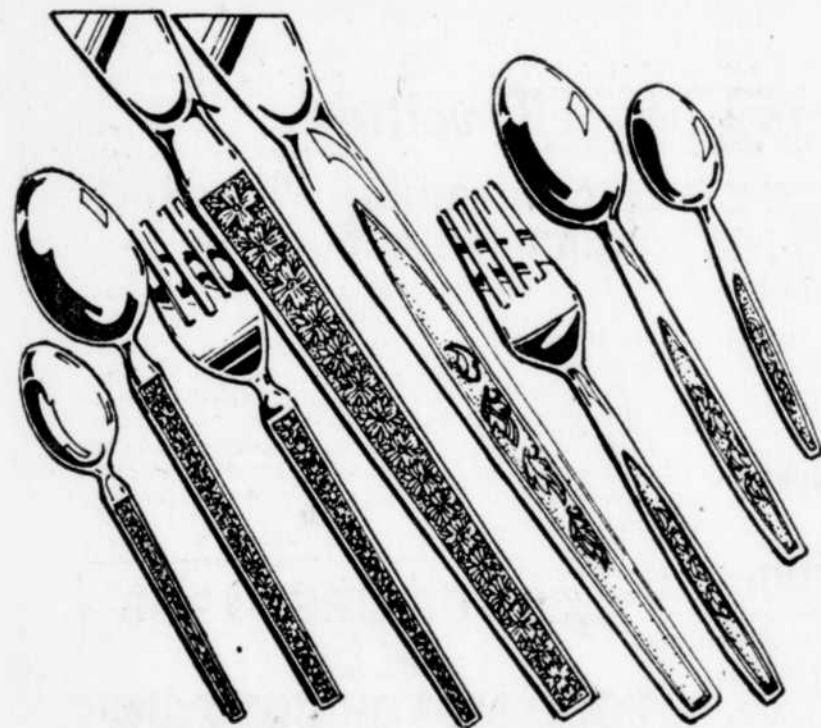


Service de 20 pièces en porcelaine importé de Chine

Service au dessin moderne de couleur blanche, avec joli motif vert. A ce bas prix, on ne saurait s'en passer ! Achetez-en un comme service de rechange ou encore pour le chalet... on ne devinera jamais son bas prix !...

**SPECIAL
8⁹⁹**

ARTICLES MENAGERS (Rayon 780)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.



Coutellerie 24 pièces en acier inoxydable

Service pour 6 personnes comprenant couteau, fourchette, cuillère à soupe et à dessert. Incroyable mais, à ce bas prix, c'est du véritable acier inoxydable !

**SPECIAL
7⁹⁹**

ARTICLES MENAGERS (Rayon 780)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.

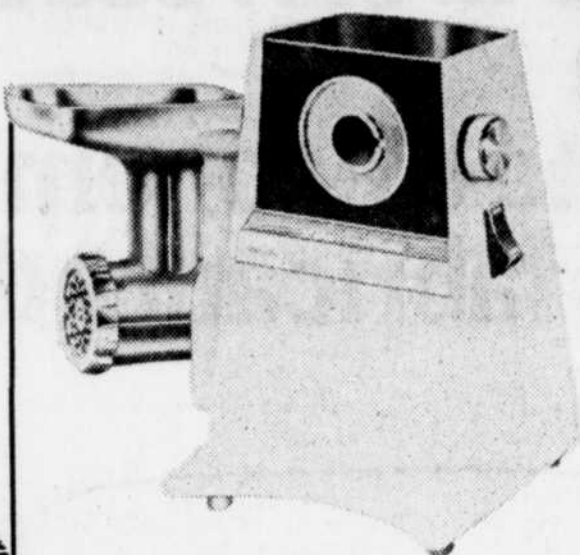
Congélateur d'une capacité de 16 pi. cu. à température 'basse congélation'

289⁹⁹

Val. rég. 349.95 pour

Un modèle de congélateur de l'ère spatiale... avec son isolation de polyuréthane des plus modernes et des plus efficaces. Il est muni de charnières dissimulées à l'apparence étroite et d'un bouchon d'évacuation de l'eau de dégivrage. Avec éclairage à l'intérieur, témoins lumineux de fonctionnement, couvercle à serrure avec clé... c'est la dernière innovation dans les modèles à isolation-mousse. Il peut conserver jusqu'à 560 lb de nourriture, bien que ses 28 po. de largeur permettent de le passer même à travers les portes étroites... Une ligne simple et ingénieuse... un appareil indispensable que vous devez vous offrir à un prix que vous ne devez pas manquer !

APPAREILS ELECTRIQUES (Rayon 787)
Mail St-Roch, Etage 'A' Le Foyer, Lévis, rez-de-chaussée.



Hachoir électrique de haute qualité Philips

Un article indispensable à la ménagère moderne qui veut servir une nourriture saine et bien équilibrée à sa famille. Profitez de cette offre spéciale pour vous procurer cet appareil de construction robuste avec moteur de 370 watts. En gris et blanc.

**SPECIAL
48⁹⁹**

APPAREILS ELECTROMENAGERS (Rayon 784)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.



**529-9111
TELEPHONEZ**



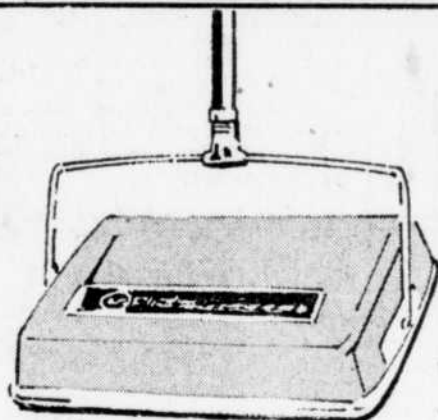
le foyer
MAIL ST-ROCH ETAGE 'A'

Indispensable... la cafetière-filtre de Philips

Filtre permanent en nylon. Nouvelle pompe aidant à éliminer l'accumulation de dépôts. Contrôle thermostatique pour garder le café à la température requise. 4 tasses. En brun chocolat et blanc coquille d'oeuf.

**SPECIAL
26⁹⁹**

APPAREILS ELECTROMENAGERS (Rayon 784)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.

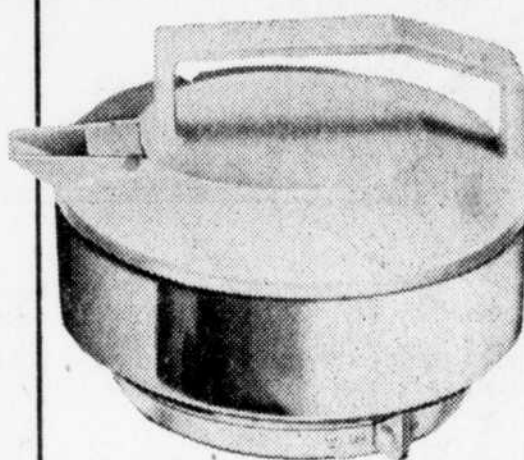


Balai rouleaux modèle F1003

Spécial 7⁹⁹

Léger et efficace, ce nouveau Hoover balaie tout et rapidement. Aminci et moderne, il se glisse sous les meubles, en fait le tour pour les plinthes et les meubles. Poignée réversible tout acier permettant de pousser le balai mécanique Hoover dans un sens ou l'autre. Roulettes renforcées se combinant à l'action du double balayage. Brosse électrostatique lavable. Un an complet de garantie.

ARTICLES MENAGERS (Rayon 780)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.

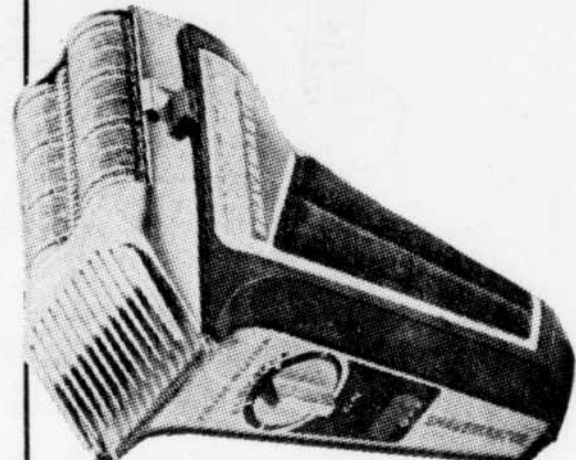


Bouilloire électrique "Galaxy"

Spécial 15⁹⁹

Profil surbaissé. Grâce à la commande "Vari-Boil" on peut régler, du bout des doigts, la température, du frémissement à l'ébullition. Réglage de vaporisation. Arrêt et remise en marche automatiques. Bec verseur de sécurité avec coupe-vapeur, facilite le remplissage. Corps en acier inoxydable poli, avec socle et dessus résistants à la chaleur. Cordon fixe. 1500 watts à 120 volts. Avocat, or et mandarine.

APPAREILS ELECTROMENAGERS (Rayon 784)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.



SM9 rasoir à taille-favoris Shavemaster pour hommes

Spécial 36⁹⁹

Une merveilleuse combinaison pour une toilette complète: visage, cou, favoris, moustache et barbe. 6 lames en acier au carbone coupent la barbe à ras de peau ou en le déchaussant. Le sélecteur offre 5 réglages. Moteur durable de fabrication Sunbeam. Commutateur marche/arrêt au pouce. Beau coffret permanent à case pour cordon et brosse. 120 volts CA seulement.

APPAREILS ELECTROMENAGERS (Rayon 784)
Mail St-Roch, LE FOYER, Etage 'A' Lévis, rez-de-chaussée.

